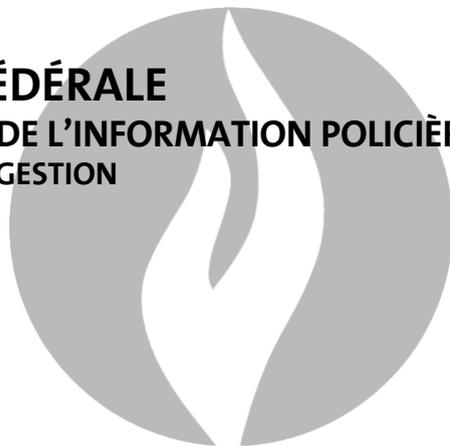


**POLICE FÉDÉRALE**

**DIRECTION DE L'INFORMATION POLICIÈRE OPÉRATIONNELLE**

**DONNÉES DE GESTION**



## **MONITEUR DE SÉCURITÉ 2009**

### **Analyse de l'enquête pour la Province de Namur**

**Isabelle VAN DEN STEEN  
Ellen VAN DEN BOGAERDE  
Annelies DE BIE**

**sous la direction de  
Patrizia KLINCKHAMERS  
Marc VANDENDRIESSCHE**



## **Table des matières**

<i>Table des matières</i>	3
<i>Introduction</i>	5
<i>Chapitre 1: Méthodologie de l'enquête</i>	6
1.1. L'échantillonnage	6
1.2. Taux de participation à l'enquête en Province de Namur	6
1.3. Profil des répondants de la Province de Namur	7
<i>Chapitre 2: Les problèmes de quartier</i>	9
2.1. Les problèmes de quartier dans la Province de Namur	9
2.2. Évolution temporelle des problèmes de quartier dans la Province de Namur	10
<i>Chapitre 3: L'insécurité</i>	11
3.1. Le sentiment d'insécurité en Province de Namur	11
3.2. Les comportements d'évitement en Province de Namur	12
3.3. Le risque estimé d'être victime en Province de Namur	14
3.4. Possession d'un moyen de défense en Province de Namur	16
<i>Chapitre 4: La victimisation</i>	17
4.1. Les délits contre les ménages en Province de Namur	17
4.2. Les délits contre les personnes en Province de Namur	19
4.3. Signalement et déclaration	21
4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir	21
4.3.2. Délits contre les ménages	21
a) Signalement	22
b) Déclaration	23
4.3.3. Délits contre les personnes	24
a) Signalement	24
b) Déclaration	25
<i>Chapitre 5: Dernier délit</i>	26
5.1. Service de police contacté	26
5.2. Satisfaction suite au contact policier	27
<i>Chapitre 6: Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation en Province de Namur</i>	28
6.1. Fréquence des contacts	28
6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police	28
<i>Chapitre 7: Le fonctionnement des services de police en Province de Namur</i>	30
7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique	30
7.2. Les raisons du bon travail des services de police	31

<b>7.3. Les raisons du mauvais travail des services de police</b>	<b>32</b>
<b>7.5. L'appréciation de la qualité du travail des différentes tâches policières</b>	<b>34</b>
<b>7.6. L'agent de quartier</b>	<b>35</b>

## Introduction

Le présent rapport a pour objet de restituer les principaux résultats de l'enquête de population *Moniteur de sécurité 2008-2009* réalisée au cours du premier semestre de l'année 2009 pour la Province de **Namur**. Le Moniteur de Sécurité est une enquête réalisée auprès de la population à la demande du Ministre de l'Intérieur. Cette enquête a été lancée et suivie par le service Données de Gestion de la Direction de l'information policière opérationnelle de la Police fédérale. La collecte des données a été réalisée par Significant GfK, bureau d'études de marchés externe et indépendant.

Il s'agit de la septième édition de l'enquête au niveau fédéral. Dès lors, les résultats sont dans l'ensemble comparables dans le temps. Le questionnaire du Moniteur de sécurité, depuis son origine en 1997, n'a pas subi de modifications profondes susceptibles d'avoir une influence sur la comparabilité. Ainsi, il est permis de dresser un aperçu des tendances à travers les années (1997-2009).

Le Moniteur de sécurité comporte des questions relatives aux problèmes de quartier, au sentiment d'insécurité, à la victimisation et à la plainte, aux contacts citoyens/services de police, au fonctionnement des services de police et aux caractéristiques personnelles du répondant.

Les résultats de l'enquête font l'objet de différents rapports de tableaux, à savoir le rapport fédéral, le rapport comparatif (fédéral, régions, provinces, typologie des communes, typologie des zones de police), le rapport au niveau des arrondissements judiciaires et les rapports locaux (zones de police, communes). Les résultats analysés dans ce rapport sont issus du rapport comparatif.

Le présent rapport a pour objet de restituer les grandes tendances des résultats du Moniteur de sécurité 2009 à l'échelle de la Province de Namur et de montrer les différences statistiquement significatives entre 1997 et 2009.

Le premier chapitre de ce rapport est consacré à l'échantillonnage, aux taux de réponse et au profil des répondants.

Le corps du rapport est composé de six chapitres abordant chacun une des grandes thématiques de l'enquête, à savoir: les problèmes de quartier, l'insécurité, la victimisation et les contacts des victimes avec les services de police, l'appréciation de l'intervention des services de police lors du dernier délit, les contacts entre les citoyens et les services de police, et enfin le fonctionnement des services de police.

## **Chapitre 1: Méthodologie de l'enquête**

### **1.1. L'échantillonnage**

L'échantillon concerne la population belge de 15 ans et plus. Afin de garantir une représentativité maximale, le ménage a été tiré au hasard au sein de l'annuaire téléphonique. Pour préserver le caractère aléatoire du tirage, lors du contact téléphonique, le répondant a été choisi selon la méthode de «la date d'anniversaire» (la personne interrogée au sein du ménage est celle qui fêtera en premier son anniversaire). La composition de cet échantillon est issue de deux sources: les moniteurs locaux d'une part et des enquêtes réalisées spécifiquement pour le niveau fédéral d'autre part.

Les critères de sélection des répondants ont été établis d'avance par pré-stratification en tenant compte de la distribution de la population (15 ans et plus) dans les différentes régions, provinces et typologies des communes. Les répondants ont ensuite été sélectionnés au hasard au sein de ces entités. En fonction de ces répartitions, le poids total des 36.948 personnes composant l'échantillon fédéral des individus à interroger en 2009 a été déterminé pour chacune de ces entités territoriales et réduit à 12.000.

En outre, l'échantillon fédéral a aussi fait l'objet d'une post-stratification selon les catégories d'âge et de sexe. Cette post-stratification a été réalisée au niveau de la province et de la typologie des communes. Cette post-stratification est utile lorsque certains groupes de population sont sous- ou surreprésentés dans l'échantillon de répondants interrogés.

Dans la Province de Namur, 1734 ménages ont été interrogés. Selon le même principe de post-stratification, ce chiffre a été réduit à 518 après pondération.

### **1.2. Taux de participation à l'enquête en Province de Namur**

Pour les 1734 interviews téléphoniques du Moniteur de sécurité 2009 réalisées dans la Province de Namur, 3241 numéros ont été utilisés dont 363 n'ont pas donné lieu à une communication (pas de réponse, répondeur et téléphone occupé). Connaissant le nombre de refus (827) et celui en cours d'interview (32), nous pouvons calculer le taux de participation. En 2009, ce taux de participation en Province de Namur est de 67%, ce qui est un taux élevé pour une enquête téléphonique. Il se situe au-dessus de la moyenne nationale qui est de 63% de participation. La participation est fortement encouragée par l'envoi d'une lettre d'introduction officielle, signée par le gouverneur de la province, aux répondants potentiels. La mise à disposition d'un numéro vert pour les répondants potentiels leur permet de vérifier l'authenticité de l'enquête et de demander des compléments d'information la concernant.

$$\text{Taux de participation} = \frac{\text{nombre d'enquêtes réalisées}}{\text{nombre d'enquêtes réalisées} + \text{refus de participer}}$$

<b>Contact</b>	<b>2878</b>
Nombre d'enquêtes réalisées	1734

Rendez-vous (retéléphone plus tard)	24
Refus de participer (ferme, par échappatoire, d'être écouté)	822
Refus de participer durant l'interview	32
Refus de participer par téléphone	5
Ni francophone, ni néerlandophone	8
Incapacité physique	151
Absent durant la période des enquêtes	102
<b><i>Pas de contact</i></b>	<b>363</b>
Pas de réponse	241
Répondeur	111
Tél. occupé	11
<b><i>Total</i></b>	<b>3241</b>

*Fig.: Nombre de contacts téléphoniques réalisés pour effectuer les 1734 enquêtes du Moniteur de sécurité 2009 dans la Province de Namur. Sur cette base, le taux de réponse à l'enquête peut être calculé: il est de 67%.*

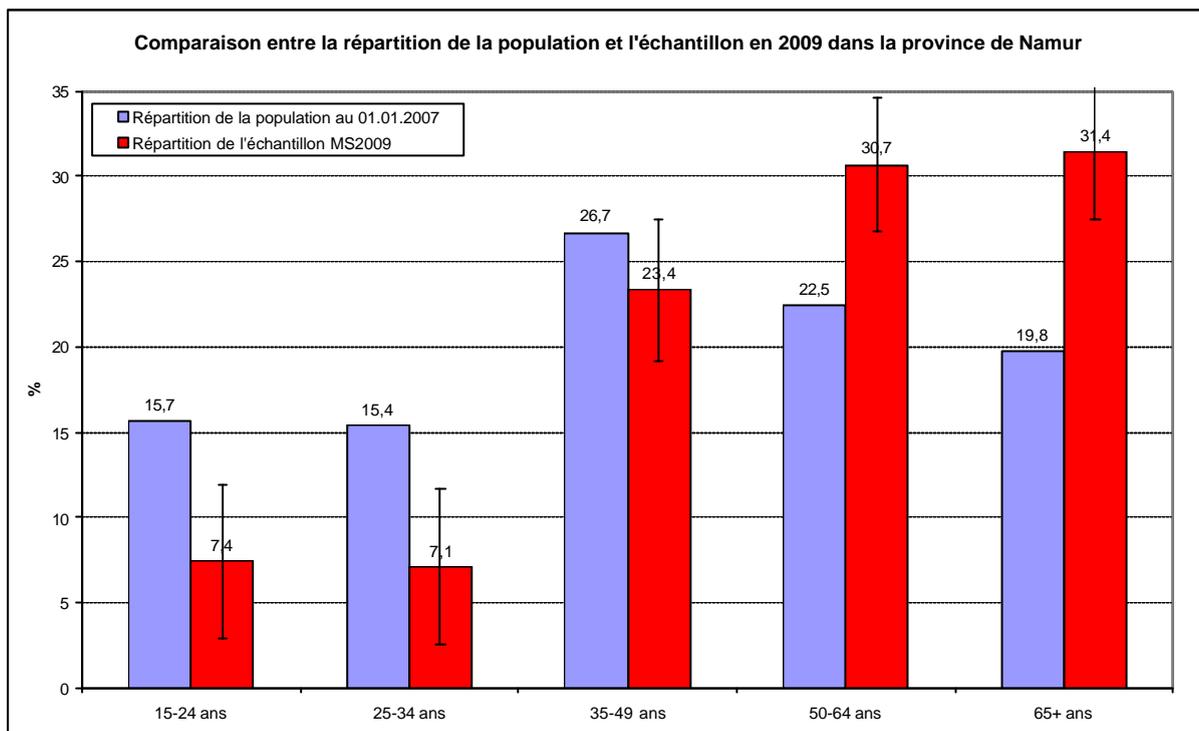
Le profil des personnes refusant de participer à l'enquête correspond aux personnes âgées (plus de 65 ans), aux femmes, aux personnes n'exerçant pas de travail rémunéré et ne possédant pas de diplôme ou possédant un diplôme de l'enseignement primaire.

### **1.3. Profil des répondants de la Province de Namur**

La répartition de l'échantillon a été comparée à la répartition réelle de la population de la province selon les catégories d'âge et de sexe. La répartition entre hommes et femmes dans l'échantillon est proche de celle de la répartition de la population.

La catégorie d'âge la mieux représentée est la classe des 35-49 ans. Les catégories d'âge les moins représentées sont les classes les plus jeunes, 15-24 ans et 25-34 ans, et qui disposent probablement plus souvent d'un GSM et ne sont plus abonnés à une ligne fixe. A l'inverse, les catégories d'âge les plus élevées (50-64 ans et plus de 65 ans) sont surreprésentées dans l'échantillon.

Une pondération selon l'âge et le sexe des répondants, appelée post-stratification, est utilisée pour faire face à ces différences de répartition. Ceci signifie qu'un poids - plus ou moins grand - est alloué à chaque répondant selon que la catégorie (âge et sexe) à laquelle il appartient est sous- ou surreprésentée dans l'échantillon.



*Fig.: Répartition de la population et de l'échantillon de la Province de Namur selon les catégories d'âge. La taille totale de la population est de 378.482 personnes de 15 ans et plus.*

## Chapitre 2: Les problèmes de quartier

### 2.1. Les problèmes de quartier dans la Province de Namur

Parmi les problèmes de quartier abordés, il y a une problématique qui touche plus particulièrement les citoyens de la Province de Namur: il s'agit de la vitesse non adaptée au trafic (72%). Environ trois personnes sur quatre considèrent cette situation comme «tout à fait» ou «un peu» problématique. La conduite agressive dans la circulation (59%) et les cambriolages (55%) sont aussi perçus comme assez problématiques. Ces trois phénomènes sont aussi considérés au niveau fédéral comme les plus problématiques. Néanmoins, les citoyens de la Province de Namur considèrent les problèmes de vitesse non adaptée au trafic et de conduite agressive dans la circulation avec une plus grande importance qu'au niveau fédéral.

Ces trois problèmes ne sont pas les seuls à interpeller les gens. En effet, il ne faut pas négliger les autres problématiques considérées comme importantes par les citoyens. Quatre autres phénomènes sont considérés comme un problème par 30 à 45% des citoyens interrogés: les objets qui traînent dans la rue (43%), les nuisances sonores causées par le trafic (40%), les autres formes de nuisance sonore (34%) et la destruction des cabines téléphoniques et des aribus (32%).

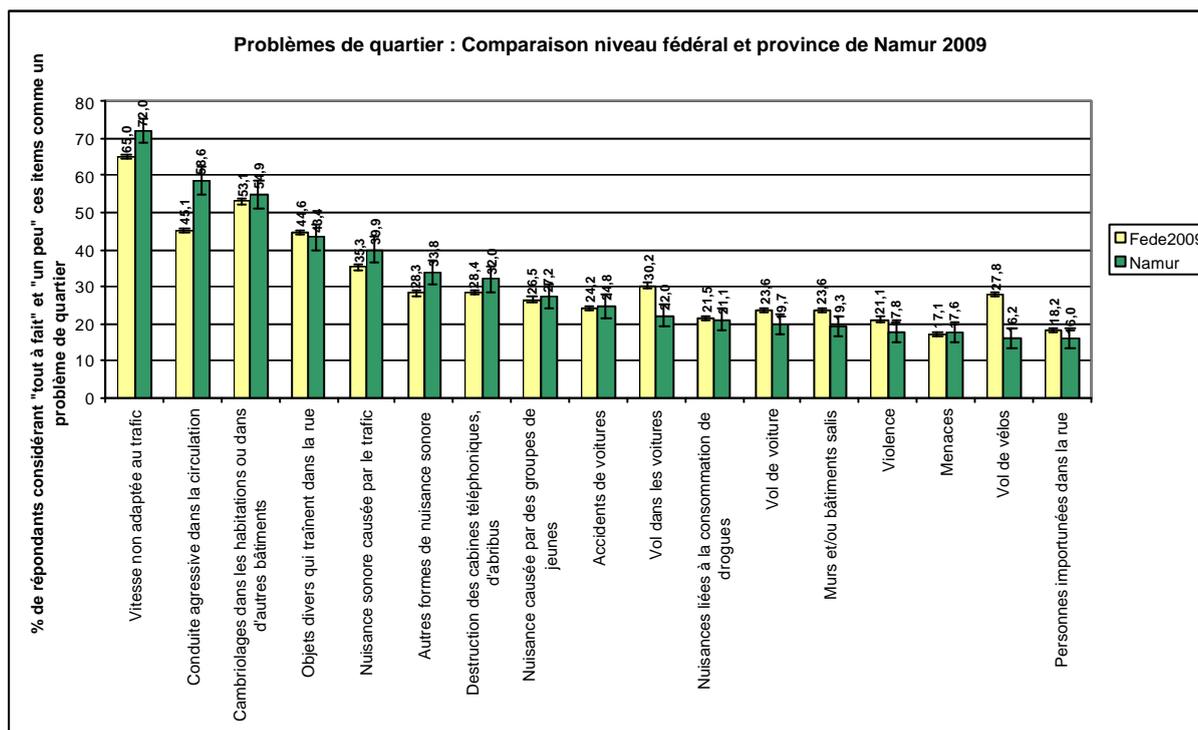


Fig.: Les problèmes de quartier en 2009, mis en parallèle avec les résultats du pays. Le graphique regroupe les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: «Ressentez-vous les faits ou situations suivantes comme un problème dans votre quartier?» Les problèmes de quartier sont classés par ordre décroissant d'importance. (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG.qrt A.1. à A.17.)

Certains problèmes sont considérés comme plus importants à l'échelle de la Province de Namur qu'au niveau fédéral. C'est le cas des deux principaux problèmes de quartier mais aussi des nuisances sonores causées par le trafic, des autres formes de nuisance sonore et de la destruction des cabines téléphoniques. Les autres problèmes de quartier sont moins ou tout

aussi problématiques dans la Province de Namur qu'au niveau fédéral. Ce sont surtout les vols dans les voitures et les vols de vélos que l'on rencontre moins dans la Province de Namur.

## **2.2. Évolution temporelle des problèmes de quartier dans la Province de Namur**

Entre 2006 et 2009, on constate, pour la plupart des problèmes de quartier, une baisse ou un statu quo. Les baisses les plus fortes sont: conduite agressive dans la circulation (de 72% à 59%), le vol dans les voitures (de 34% à 22%), le vol de voiture (de 27% à 20%), les nuisances liées à la consommation de drogues (de 27% à 21%) et le vol de vélo (de 25% à 16%). Par contre davantage de personnes en 2009 qu'en 2006 ont estimé que «des objets divers qui traînent dans la rue» représentent une problématique (de 39% à 43%).

Lorsqu'on considère l'évolution à plus long terme, on constate une tendance à la baisse pour certains problèmes de quartier comme le vol de voitures et les cambriolages. À l'inverse, davantage de citoyens considèrent des objets divers qui traînent dans la rue comme plus problématiques en 2009 que précédemment.

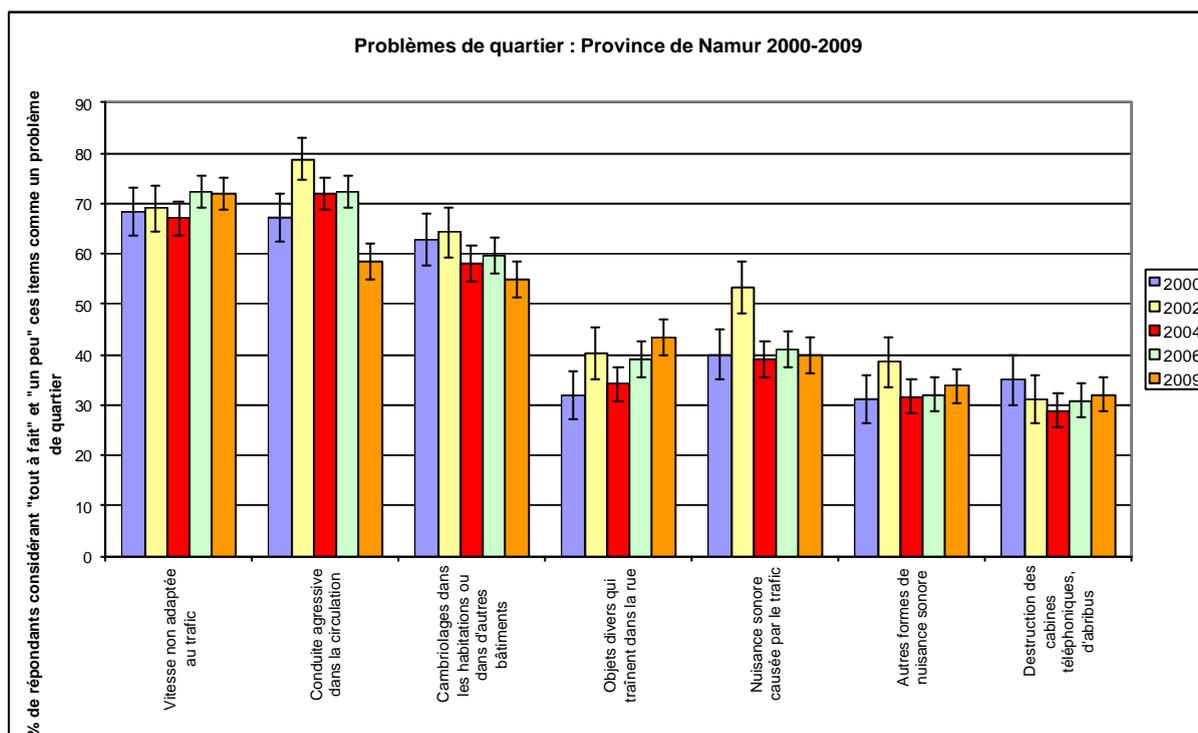


Fig.: Les problèmes de quartier (sélection). Comparaison 2000, 2002, 2004, 2006 et 2009. Les années 1997 et 1998 ne sont pas reprises sur le graphique car la fréquence de ces problèmes était demandée à l'époque; les résultats ne sont donc pas comparables. Le graphique regroupe les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: «Ressentez-vous les faits ou situations suivantes comme un problème dans votre quartier?» Les problèmes de quartier sont classés par ordre décroissant d'importance pour l'année 2009 (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG.qrt A.1. à A.17.).

## Chapitre 3: L'insécurité

### 3.1. Le sentiment d'insécurité en Province de Namur

La proportion de personnes interviewées qui se sentent «toujours» et «souvent» en insécurité connaît deux grandes phases dans la Province de Namur: comprise entre 10 et 13% entre les années 1998 et 2002, le sentiment d'insécurité passe à 6% des gens interrogés se sentant «toujours» et «souvent» en insécurité en 2009.

La proportion de personnes interrogées se sentant en insécurité en Province de Namur était toujours proche de la proportion du reste du pays. En 2009, toutefois, de manière significative, par rapport à la moyenne nationale, on compte moins de citoyens de la Province de Namur se sentant en insécurité.

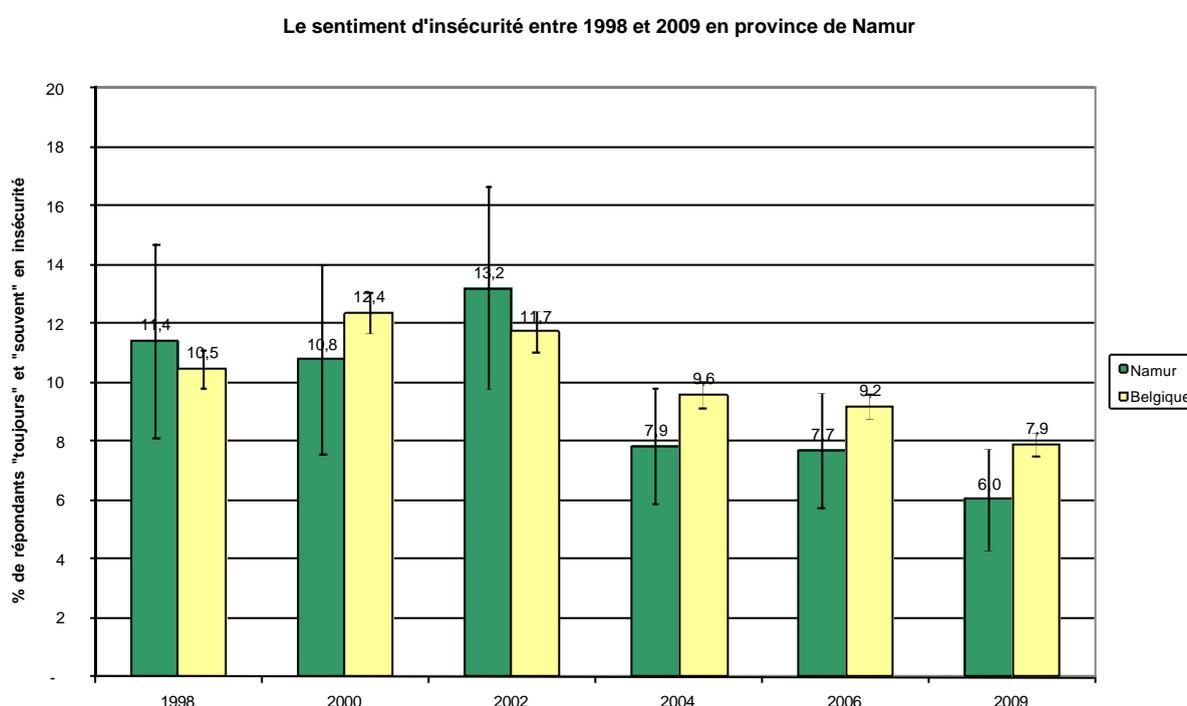


Fig.: Le sentiment d'insécurité. Comparaison 1998, 2000, 2002, 2004, 2006 et 2009.

Question générale quant au sentiment d'insécurité: «Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité? Est-ce toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais?» (intervalle de confiance à 90%, Table: CG. ins A.).

### 3.2. Les comportements d'évitement en Province de Namur

Comme nous avons pu le voir dans le point précédent, l'analyse et l'évolution du sentiment d'insécurité peuvent être appréhendées au travers de la question générale relative au sentiment d'insécurité «Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité?». Cette approche est complétée par 5 autres questions sur le comportement d'évitement:

- éviter certains lieux de sa commune de résidence parce qu'on ne trouve pas cela sûr
- éviter d'ouvrir à des inconnus parce qu'on ne trouve pas cela sûr
- mettre des objets de valeur dans un endroit estimé plus sûr que sa maison
- éviter de partir de la maison quand il fait noir
- éviter de laisser ses enfants quitter la maison (enfants de moins de 15 ans)
- éviter de prendre les transports en commun (nouvel article depuis 2008/2009)

Comportement d'évitement : Comparaison niveau fédéral et province de Namur 2009

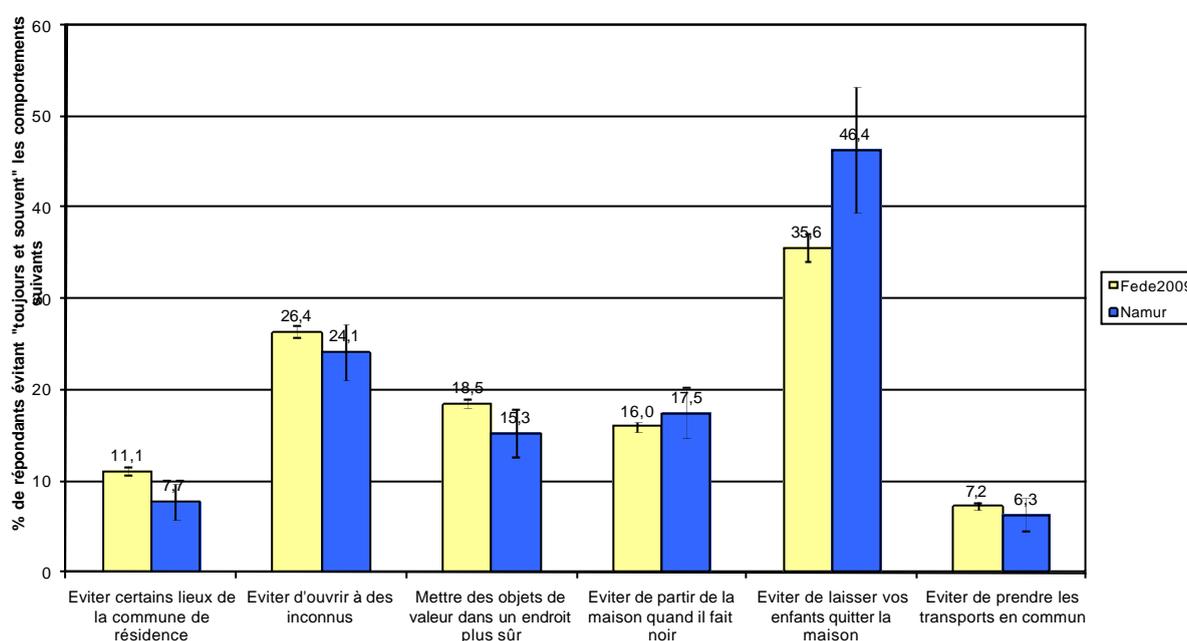


Fig.: Comportements d'évitement. Le graphe reprend la somme des réponses «toujours» et «souvent» aux 5 questions. Comparaison entre le niveau fédéral et provincial (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins B.1 à B.5.).

Des résultats au niveau de la Province de Namur, il ressort que les répondants interrogés optent plus ou moins fréquemment pour un type de comportement d'évitement selon sa nature. 46% des citoyens qui ont des enfants évitent «toujours» ou «souvent» de laisser leurs enfants quitter la maison. De tous les citoyens 24% évitent «toujours» ou «souvent» d'ouvrir à des inconnus. Ils sont aussi 17,5% à éviter de quitter la maison lorsqu'il fait noir, 15% à mettre des objets de valeur dans un endroit sûr et encore 7,7% à éviter certains lieux de la commune de résidence. La nouvelle question concernant les transports en commun touche 6,3% des répondants de la Province de Namur qui évitent «toujours» ou «souvent» de prendre les transports en commun parce qu'ils estiment que ce n'est pas sûr.

En comparaison avec le niveau fédéral, on constate que les citoyens de la Province de Namur adoptent moins régulièrement les comportements d'évitement «éviter certains lieux de la commune de résidence» (7,7% contre 11% au niveau du pays) et «mettre des objets de valeur dans un endroit sûr» (15% contre 18,5%). À l'inverse, les habitants de la Province de Namur évitent davantage de laisser leurs enfants quitter la maison (46% contre 36%). Les autres

comportements d'évitement dans la Province de Namur se situent aux alentours du niveau fédéral.

Comportement d'évitement en province de Namur (2000-2009)

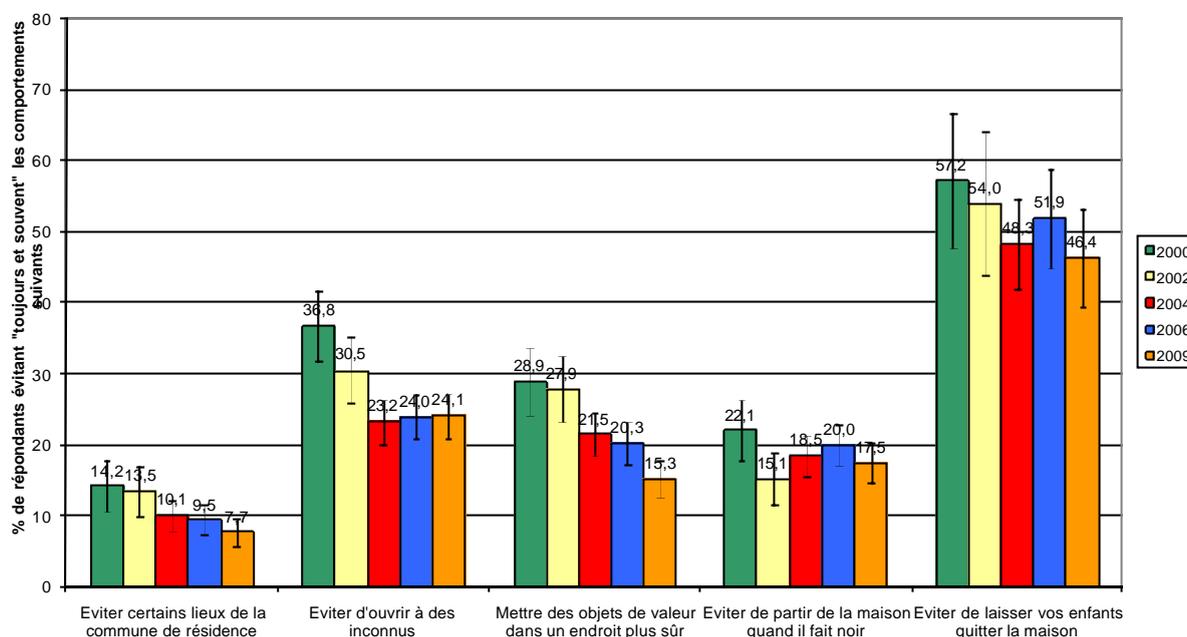


Fig.: Comportements d'évitement. Le graphe reprend la somme des réponses «toujours» et «souvent» aux 5 questions. Comparaison 2000, 2002, 2004, 2006 et 2009. Les années 1997 et 1998 ne sont pas reprises sur le graphique car les questions étaient posées différemment (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins B.1 à B.5.).

Par rapport à 2006, le seul comportement d'évitement notable est le fait de «mettre des objets de valeur dans un endroit sûr» qui passe de 20% à 15% en 2009. Pour les autres comportements d'évitement, on ne relève pas d'évolution significative entre 2006 et 2009.

En ce qui concerne l'évolution temporelle, on observe une baisse statistiquement significative entre 2000 et 2009 pour certains comportements d'évitement. C'est le cas du fait d'éviter certains lieux de sa commune de résidence (de 14 à 7,7%), d'éviter d'ouvrir à des inconnus (de 37 à 24%) et de mettre des objets de valeur dans un endroit estimé plus sûr que sa maison (de 29 à 15%).

### 3.3. Le risque estimé d'être victime en Province de Namur

L'approche sur l'insécurité est complétée par des questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits:

Au cours des 12 prochains mois, quel risque estimez-vous:

- que votre ménage a d'être victime d'un cambriolage avec vol?
- courir d'être victime de violence physique ou de menace de violence physique?
- courir d'être victime d'un vol sans violence ou menace de violence?
- courir d'être victime d'un délit dans la circulation, par exemple un accident, un délit de fuite, une agression dans la circulation, etc.?

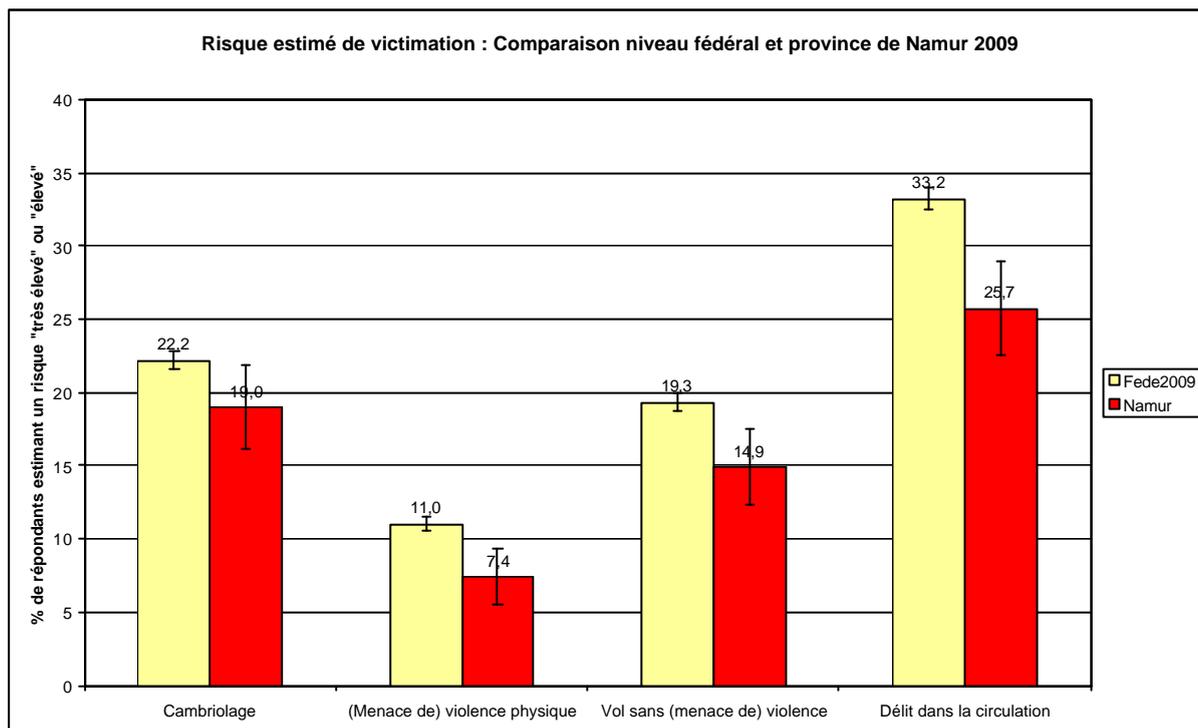


Fig.: Comparaison du risque estimé d'être victime entre le niveau fédéral et provincial, regroupement des catégories «très élevé» et «élevé» de risque estimé (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins C.1 à C.4).

Interrogés sur le risque d'être victimes de quatre délits – cambriolage, (menace de) violence physique, vol sans (menace de) violence, délit dans la circulation –, les citoyens procèdent à une estimation différente du risque d'être victime en fonction du délit envisagé. Les délits de circulation (ex. délit de fuite, agression dans la circulation, ...) sont considérés comme le risque le plus élevé. 26% des citoyens interrogés considèrent un délit dans la circulation comme un risque (très) élevé. Le risque d'être victime d'un cambriolage est perçu comme (très) élevé par 19% des répondants interrogés. Le vol sans (menace) de violence semble également perçu comme problématique par quasiment 15% des répondants. Enfin, la (menace de) violence physique est considérée comme un risque par 7,4% des citoyens.

En comparant avec le niveau fédéral, on se rend compte que le pourcentage de citoyens estimant être victimes d'un délit au cours des 12 prochains mois est moins élevé en Province de Namur. Ceci vaut pour tous les délits cités dans le questionnaire.

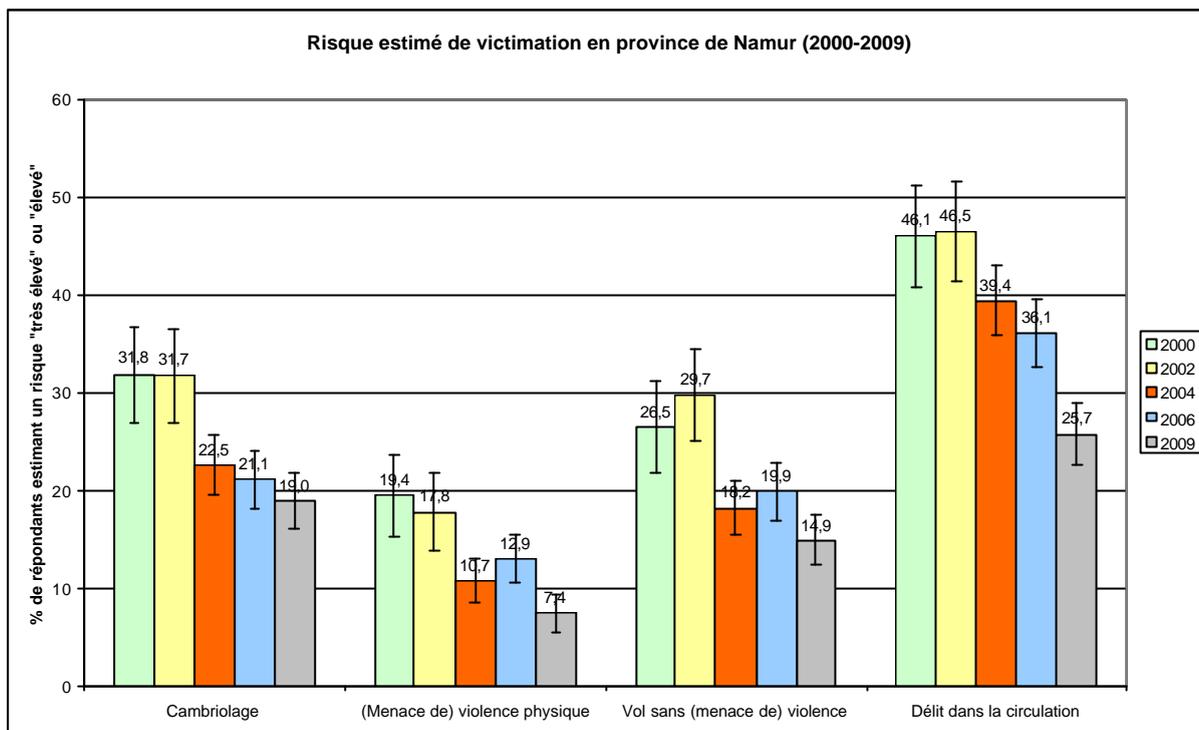


Fig.: Évolution du risque estimé d'être victime entre 2000 et 2009, regroupement des catégories «très élevé» et «élevé» de risque estimé (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins C.1 à C.4). Ce n'est qu'à partir de 2000 que les questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits ont complété le module du sentiment d'insécurité. La comparaison avec les années 1997 et 1998 n'est donc pas réalisable.

Par rapport à 2006 quasi tous les risques estimés d'être victime ont baissé en 2009. Seul le risque estimé d'être victime d'un cambriolage a connu un statu quo entre 2006 et 2009.

Entre 2000 et 2009, les risques estimés d'être victime d'un délit au cours des douze prochains mois ont tendance à connaître une tendance à la baisse. C'est surtout le cas pour le risque estimé d'être victime d'un délit dans la circulation qui passe de 46% en 2000 à 26% en 2009.

### 3.4. Possession d'un moyen de défense en Province de Namur

Le module «insécurité» reprend également une question relative à la possession d'un moyen de défense.

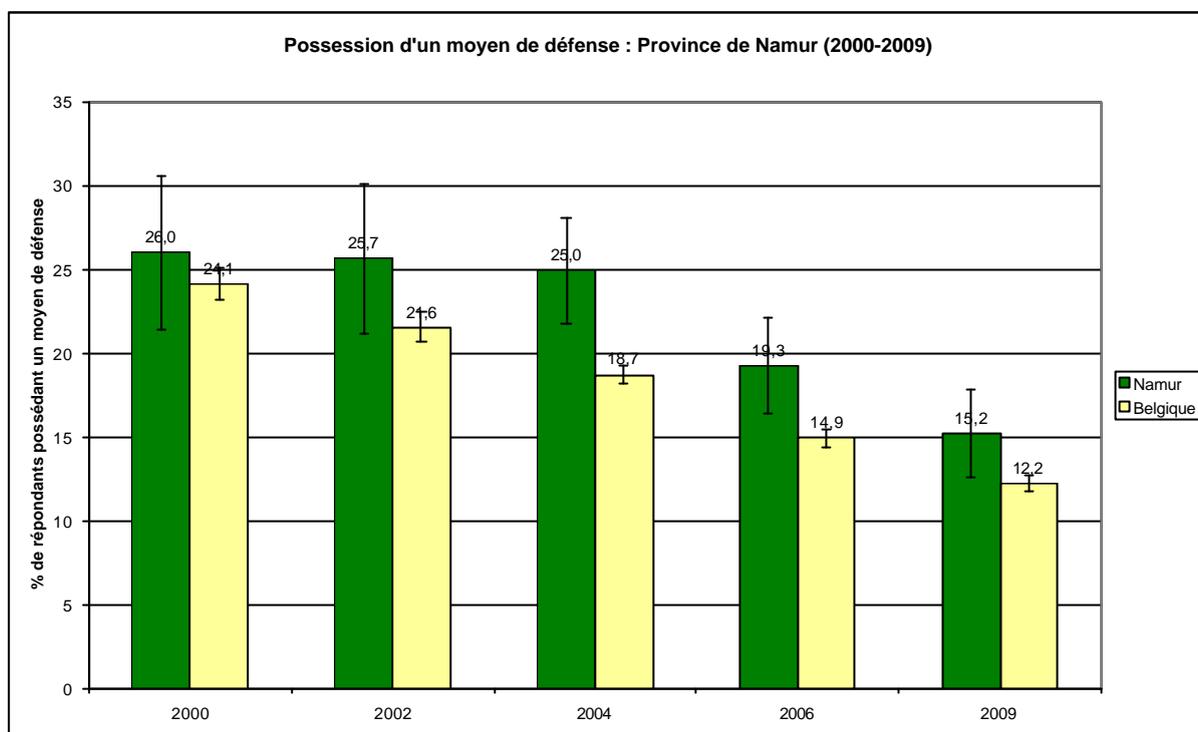


Fig. Pourcentage de personnes répondant posséder un moyen de défense en 2000, 2002, 2004, 2006 et 2009 (intervalle de confiance à 90%, Table: CG. ins D.).

La diminution de la possession d'un moyen de défense rencontrée à l'échelle du pays est aussi observée pour la Province de Namur entre 2000 et 2009 mais de manière moins directe. En effet, entre 2000 et 2004, 25 à 26% des citoyens de la Province de Namur déclaraient posséder un moyen de défense. En 2009 ils ne sont plus que 15% à le déclarer. C'est à nouveau une diminution par rapport à 2006.

Il apparaît également que le pourcentage de citoyens de la Province de Namur (15%) déclarant posséder un moyen de défense est supérieur à celui de la Belgique (12%) en 2009.

## Chapitre 4: La victimisation

Ce module traite des pourcentages de victimisation. Une distinction a été effectuée entre deux grandes catégories de délits: les délits contre les ménages et les délits contre les personnes. Ces deux types de délits sont repris dans les deux sections suivantes de cette partie.

### 4.1. Les délits contre les ménages en Province de Namur

Les délits contre les ménages englobent la victimisation des membres du ménage ainsi que les infractions à l'encontre d'un bien du ménage. Le répondant a été interrogé sur un délit dont lui-même ou un membre du ménage a été victime au cours des douze derniers mois. Les délits contre les ménages repris sont: les tentatives de cambriolage, les cambriolages avec vol, les vols de voitures, les vols dans la voiture, les dégâts à la voiture, les vols de motos, les dégâts à la moto, les vols de vélos, les vols de mobylettes et les destructions.

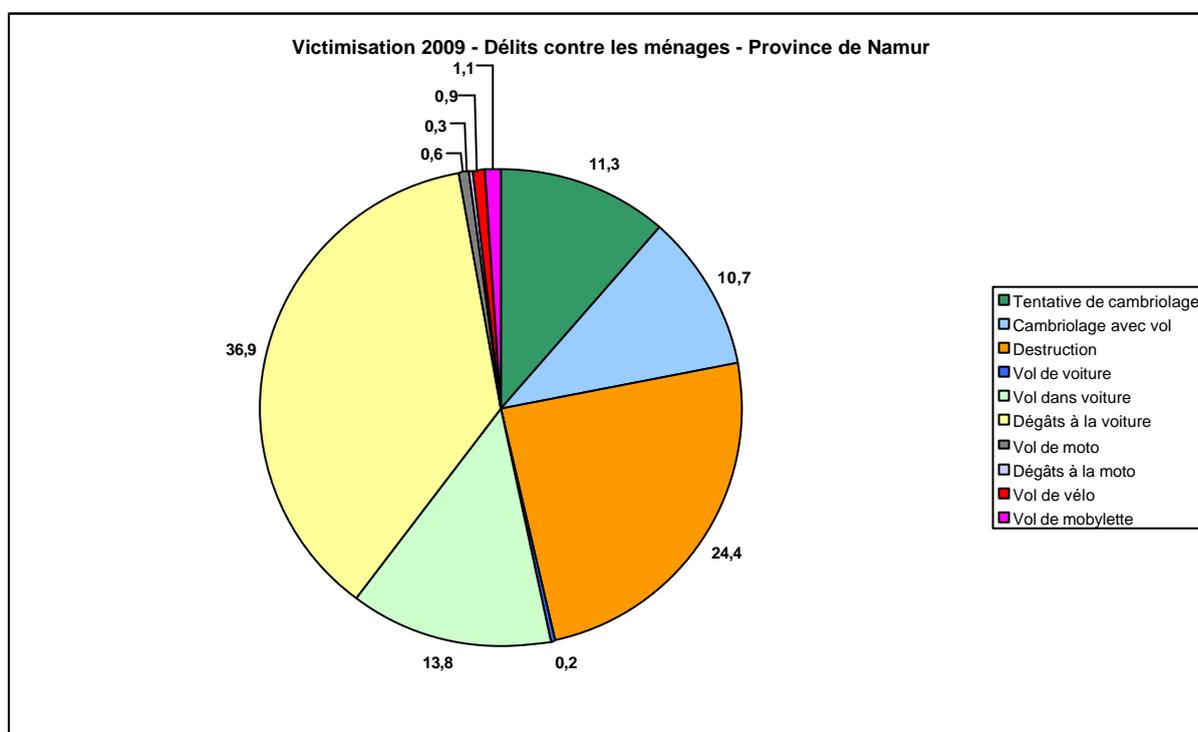


Fig.: Les délits contre les ménages en (2008-)2009. Le total équivaut à 100% des victimes (table: CG. vic A.).

Parmi les délits contre les ménages en 2009 relevés en Province de Namur, c'est la rubrique «dégâts à la voiture» qui, avec ses 37% est mentionnée en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens. Les citoyens sont aussi souvent victimes de délits de «destruction» (24%). 14% des victimisations concernent le vol dans les voitures. Les cambriolages et les tentatives de cambriolage sont aussi rencontrés dans 11% des cas. D'autres types de délits sont présents à moins de 2%.

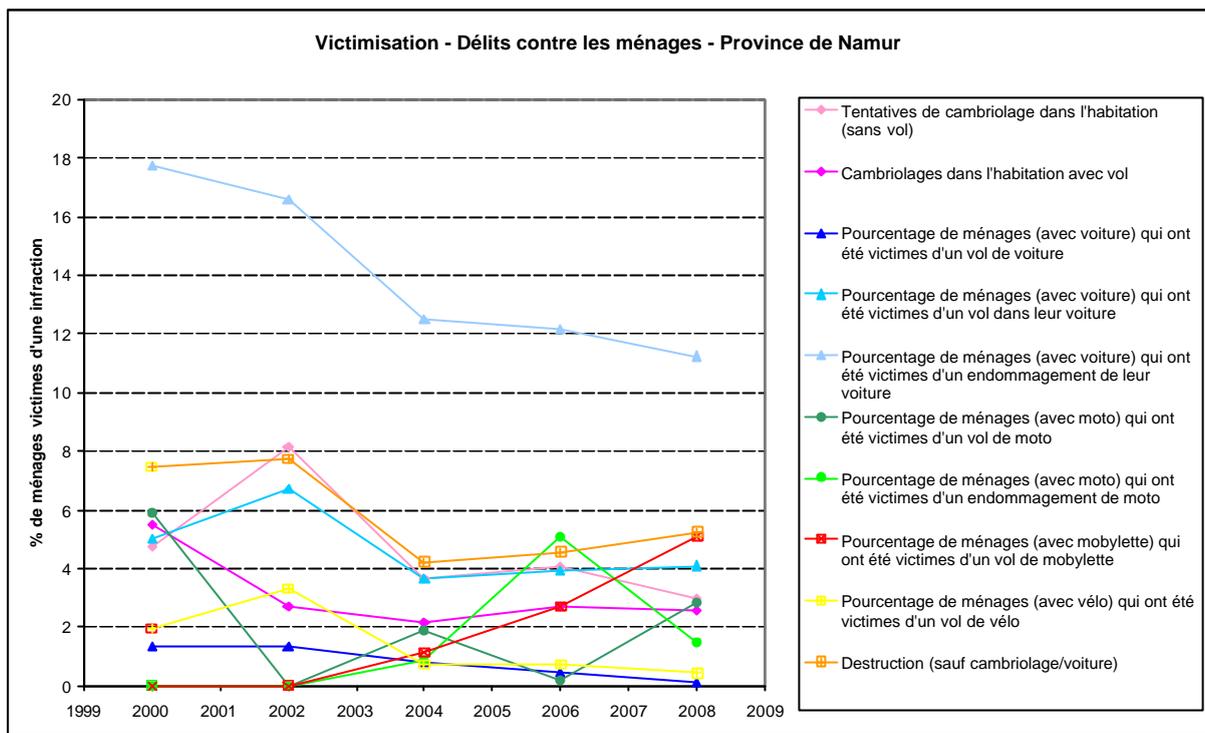


Fig.: Évolution temporelle des délits contre les ménages en 2000, 2002, 2004, 2006 et (2008-)2009, exprimés en pourcentage de ménages victimes d'une infraction (tables: CG vic B.1.2, CG vic B.1.3, CG vic B.2.2.2, CG vic B.2.3.2, CG vic B.2.4.2, CG vic B.3.1.2, CG vic B.3.2.2, CG vic B.3.3.2, CG vic B.3.4.2, CG vic B.4.).

Rapportés à la population totale de tous les ménages en Province de Namur, les chiffres des victimes présentent l'aperçu suivant.

Dans les 12 mois qui ont précédé l'interview, c'est l'infraction «dégâts à la voiture» qui est la plus fréquemment rencontrée par les citoyens interrogés en Province de Namur (11% de ménages victimes en 2009). Ce délit connaît le plus haut pourcentage de victimisation.

En termes d'évolution, quelques infractions connaissent une décroissance par rapport à 2006. C'est le cas des tentatives de cambriolage (de 4% à 2,9%), des vols de voitures (de 0,5% à 0,1% des ménages) et des dégâts occasionnés à la moto (de 5,1% à 1,5%). À l'inverse, le pourcentage de ménages victimes d'un vol de moto est en augmentation par rapport à 2006 en Province de Namur (de 0,2 à 2,8%).

À plus long terme, certaines infractions connaissent une décroissance au cours du temps. C'est le cas des dégâts occasionnés à la voiture en Province de Namur par rapport à 2000 (de 17,7 à 11%) qui, tout comme à l'échelle fédérale, connaissent une diminution du pourcentage de ménages qui sont touchés par le problème. Après une hausse entre 2000 et 2002 (de 4,7% à 8,1%), une tendance à la baisse a été observée pour les tentatives de cambriolage (de 8,1% à 2,9%). Le nombre de ménages qui ont été confrontés à un cambriolage demeure, après une diminution de 2000 à 2002 de 5,5% à 2,7%, assez stable (lors de la dernière enquête: 2,6%).

## 4.2. Les délits contre les personnes en Province de Namur

Les délits contre les personnes concernent la victimisation personnelle. On demande à la personne si elle-même a été ou non, au cours des douze derniers mois, victime d'un délit contre la personne. Les délits contre les personnes se composent des catégories suivantes: vol sur des personnes sans menace/violence, vol sur des personnes avec menace/violence, vol en dehors de la maison, victime absente, menace de violence physique, violence physique, délit de fuite dans la circulation, délit contre la morale sexuelle et autres infractions. On entend par «autres infractions» toute infraction dont aurait été victime la personne interrogée et qui ne serait pas reprise dans une catégorie précédemment citée.

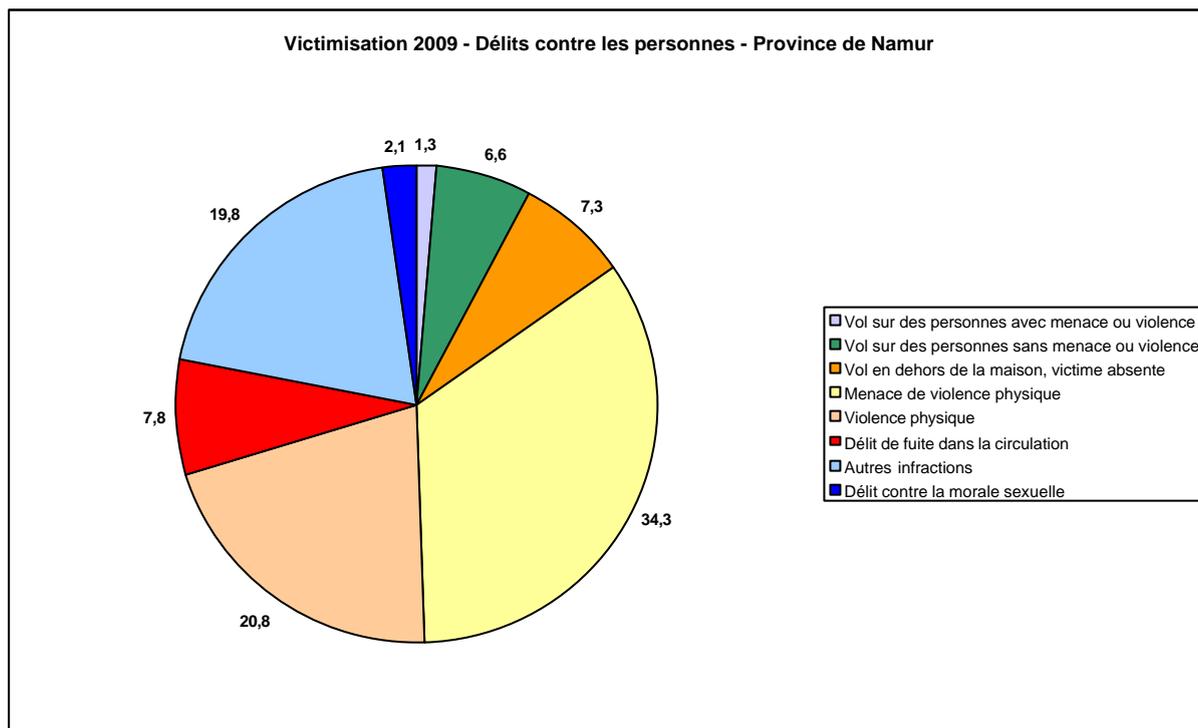


Fig.: Les délits contre les personnes en (2008-)2009. Le total équivaut à 100% des victimes (table CG. vic C.).

Parmi les délits contre les personnes en 2009, c'est la rubrique «menace de violence physique» qui, avec ses 34%, se retrouve en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens de la Province de Namur. Les violences physiques sont aussi rencontrées dans 21% des cas. D'autres types de délits sont moins mentionnés: autour de 7% pour les délits de fuite dans la circulation (7,8%), les vols en dehors de la maison en l'absence de la victime (7,3%) et les délits sur les personnes sans menace/violence (6,6%). Enfin, les autres délits sont présents à moins de 3%.

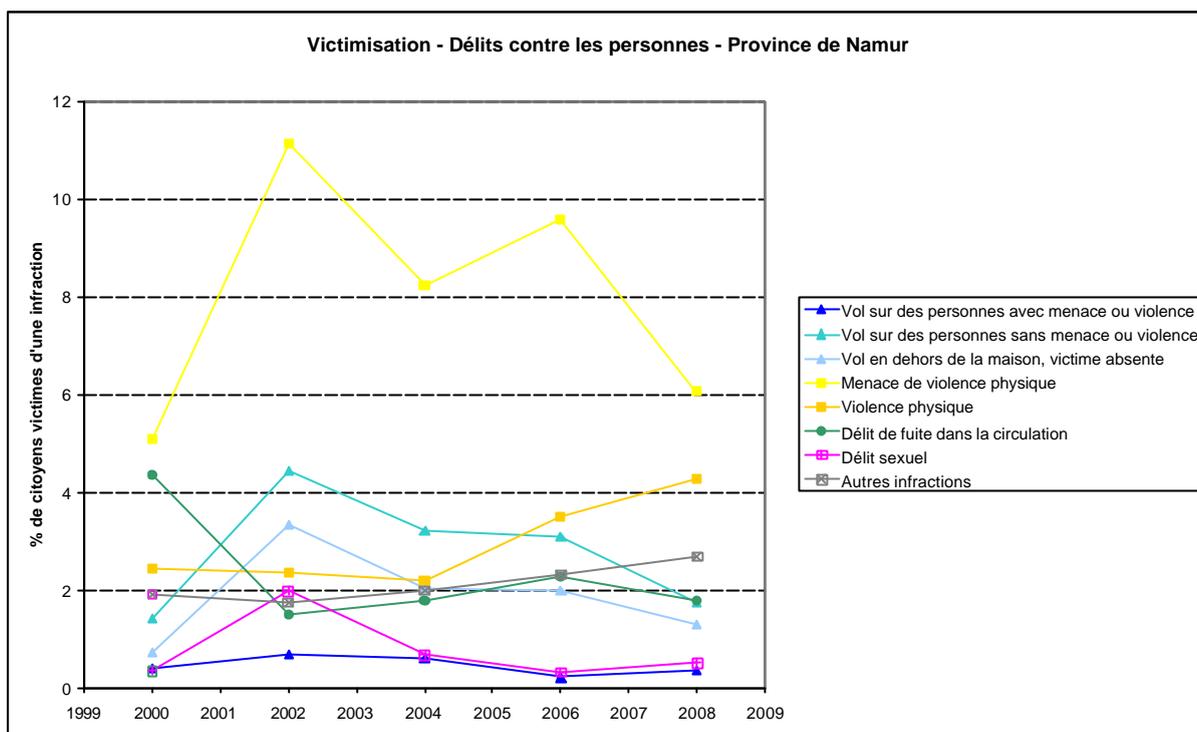


Fig.: Évolution temporelle des délits contre les personnes en 2000, 2002, 2004, 2006 et (2008-)2009, exprimés en pourcentage de personnes victimes d'une infraction (tables: CG. vicD.2., CG. vicD.3., CG. vicD.4., CG. vicD.6., CG. vicD.7., CG. vicD.8., CG. vicD.9., CG. vicD.10.).

Depuis la première édition de l'enquête du Moniteur de sécurité, c'est la rubrique «menace de violence physique» (6,1%) qui se retrouve en tête des infractions contre les personnes les plus fréquemment rencontrées par les citoyens au cours des douze derniers mois. Viennent ensuite les violences physiques citées par 4,3% des personnes interrogées.

Par rapport à 2006, le pourcentage d'habitants de la Province de Namur victimes d'un certain nombre de délits a diminué. C'est le cas pour les vols sur des personnes sans menace ou violence (de 3,1% à 1,8%), pour les vols en dehors de la maison en absence de la victime (de 2% à 1,3%) et pour les menaces de violence physique (de 9,6% à 6,1%). Concernant les autres délits, on observe un statu quo par rapport à 2006.

En ce qui concerne l'évolution à long terme, certains délits ont montré une augmentation entre 2000 et 2002 pour connaître une baisse ensuite. Il s'agit du «vol sur une personne sans menace ou violence», du «vol en dehors de la maison, victime absente» et des délits sexuels. À l'inverse, le délit de fuite dans la circulation a connu une baisse entre 2000 et 2002 pour ensuite rester aux alentours de 2%.

### **4.3. Signalement et déclaration**

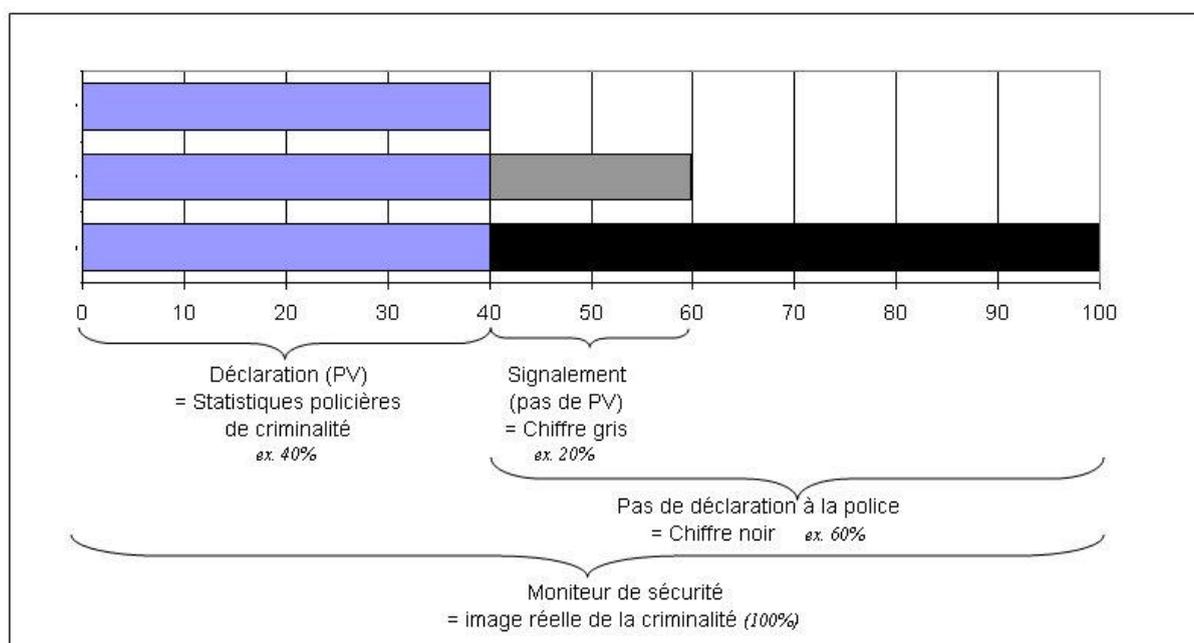
#### **4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir**

Quel est le nombre réel de faits de criminalité déterminés comme le cambriolage, le vol de voitures et la violence physique? Les données issues des statistiques policières et judiciaires nous renseignent sur les faits criminels pour lesquels un procès-verbal a été dressé (faits enregistrés) ou sur des faits qui sont poursuivis. Une grande partie des faits n'est donc pas prise en considération dans le cas où les victimes n'ont fait aucune déclaration à la police.

On appelle ce phénomène «chiffre noir» c-à-d le nombre de faits criminels pour lesquels il n'y a pas eu de déclaration.

Le Moniteur de sécurité peut donner une indication des chiffres gris<sup>1</sup> et noir étant donné que pour chaque victimisation on pose la question de savoir si le fait a été déclaré et signalé.

Sur base du module «signalement et déclaration», on peut calculer le pourcentage de signalement et de déclaration des différents faits.



#### **4.3.2. Délits contre les ménages**

L'objet de cette rubrique est de déterminer quels types de délits sont signalés et/ou déclarés. Comme les années précédentes, une distinction est faite entre signalement et déclaration. Dans la première situation, on demande au répondant s'il a signalé le délit à un service de police, dans l'autre, si une déclaration ou un procès-verbal a été signé.

<sup>1</sup> Le chiffre gris correspond au nombre de signalements sans déclaration. Les services de police sont tenus au courant de ces faits mais aucun procès-verbal n'est rédigé. Ces faits n'apparaissent donc pas dans les statistiques policières de criminalité enregistrée.

## a) Signalement

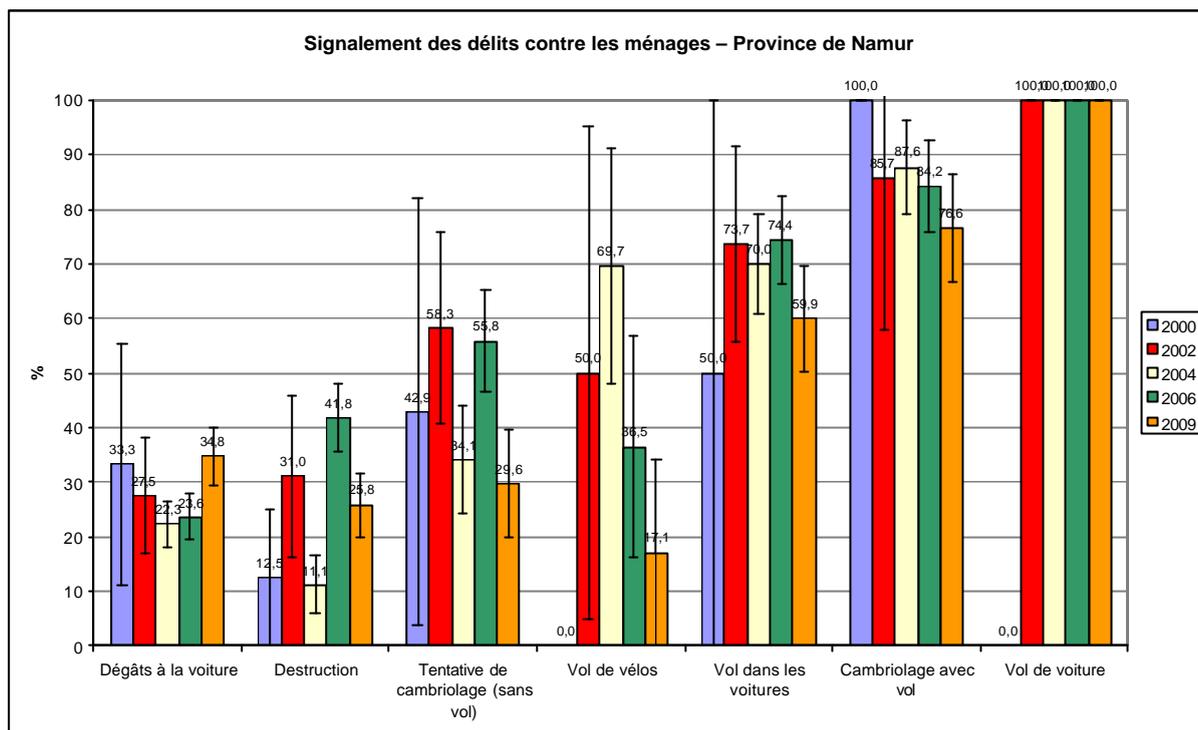


Fig.: Évolution du signalement des délits contre les ménages entre 2000 et 2009 en Province de Namur (intervalle de confiance à 90%, tables: CG.sig A.1. à CG.sig A.10.).

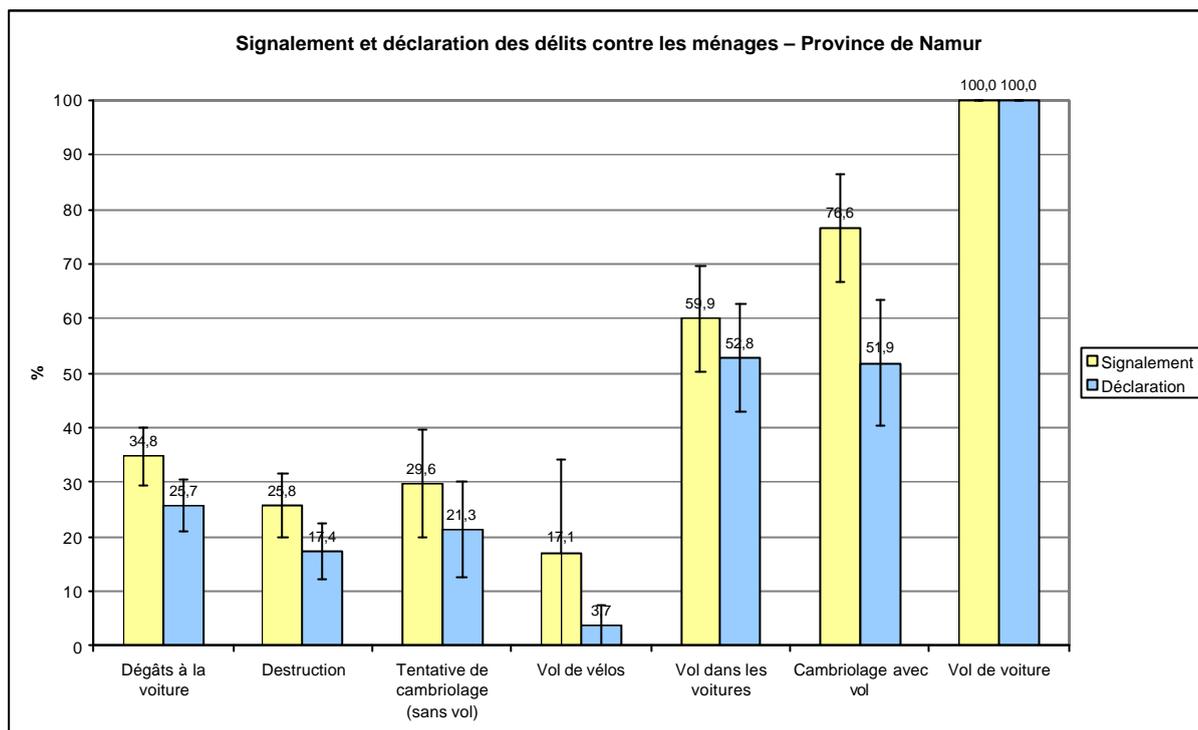
Des différences notables apparaissent en ce qui concerne le taux de signalement suivant le type de délit. Les dégâts à la voiture font toujours moins l'objet d'un signalement (35%). À l'inverse, les vols de voitures et les cambriolages sont massivement signalés aux autorités de police, on retrouve des taux de signalement supérieurs à 75%.

Par rapport à 2006, la propension à signaler connaît une baisse en ce qui concerne certains délits. Il en est ainsi pour les destructions (de 42% à 26%), pour les tentatives de cambriolage (de 56% à 30%) et pour les vols dans les voitures (de 74% à 60%). Le nombre de signalements en matière de dégâts occasionnés à la voiture a, lui, augmenté, passant de 24% à 35%.

En termes d'évolution, certains comportements de signalement sont restés relativement homogènes entre 2000 et 2009, comme pour les vols de voitures, qui restent proches de 100% de signalement. (Il faut cependant prendre en compte, ici, du nombre de faits minime auquel les pourcentages se rapportent, avec, en conséquence, un taux de fiabilité faible.)

Des différences temporelles sont néanmoins à signaler. Certaines catégories de délits n'ont pas toujours connu un taux de signalement stable dans le temps. C'est par exemple le cas du pourcentage de signalement des destructions et des tentatives de cambriolage. Après une baisse du signalement des tentatives de cambriolage, de 58% en 2002 à 34% en 2004, le taux de signalement a augmenté à nouveau en 2006 pour ensuite diminuer et atteindre 30%. De même, le pourcentage de signalements de destruction a aussi chuté entre 2002 et 2004, a augmenté en 2006 et est retombé à 26% en 2009.

## **b) Déclaration**



*Fig.: Signalement et déclaration des délits contre les ménages en 2009 en Province de Namur (tables CG.sig A.1. à CG.sig A.10. et CG.sig B.1. à CG.sig B.10.).*

Le graphique représentant à la fois le taux de délits signalés et déclarés montre qu'un signalement ne conduit pas automatiquement à la signature d'un P.-V.

Pour certains délits, comme les vols dans les voitures ou les tentatives de cambriolages, les taux de signalement et de déclaration sont très proches.

Par contre, certains autres délits apparaissent moins déclarés que signalés. C'est notamment le cas des dégâts à la voiture. En effet, alors que 35% des dégâts sont signalés à un service de police, seuls 26% sont enregistrés dans un procès-verbal. De même, 26% des destructions font l'objet d'un signalement contre 17% de déclarations.

### 4.3.3. Délits contre les personnes

#### a) Signalement

Les délits contre les personnes font l'objet de nettement moins de signalements (34%) aux autorités de police que les délits contre les ménages (41%) en Province de Namur.

Peu de types de délits contre les personnes atteignent les 50% de signalement. Seuls les vols sur les personnes sans menace/violence dépassent les 50% au cours des trois dernières éditions. De même, le signalement de faits de violence physique atteint les 70% en 2006, tout comme le nombre de signalements pour les vols sur les personnes avec menace/violence en 2004.

Les autres catégories de délits contre les personnes présentent nettement moins de signalements aux services de police. C'est surtout le cas des délits sexuels et des menaces de violence physique.

Par rapport à 2006, la propension à signaler en ce qui concerne les menaces de violence physique a augmenté, de 12% à 26%. Cette observation concerne aussi les vols sur les personnes sans menace/violence (de 58% à 73%). À l'inverse, une diminution du nombre de signalements de violence physique (de 70% à 40%) et de délits de fuite dans la circulation (de 49% à 19%) a été constatée. De même, pour les délits sexuels, le pourcentage de signalements atteint à peine encore 0,6% des faits alors qu'il se situait à 18% en 2006.

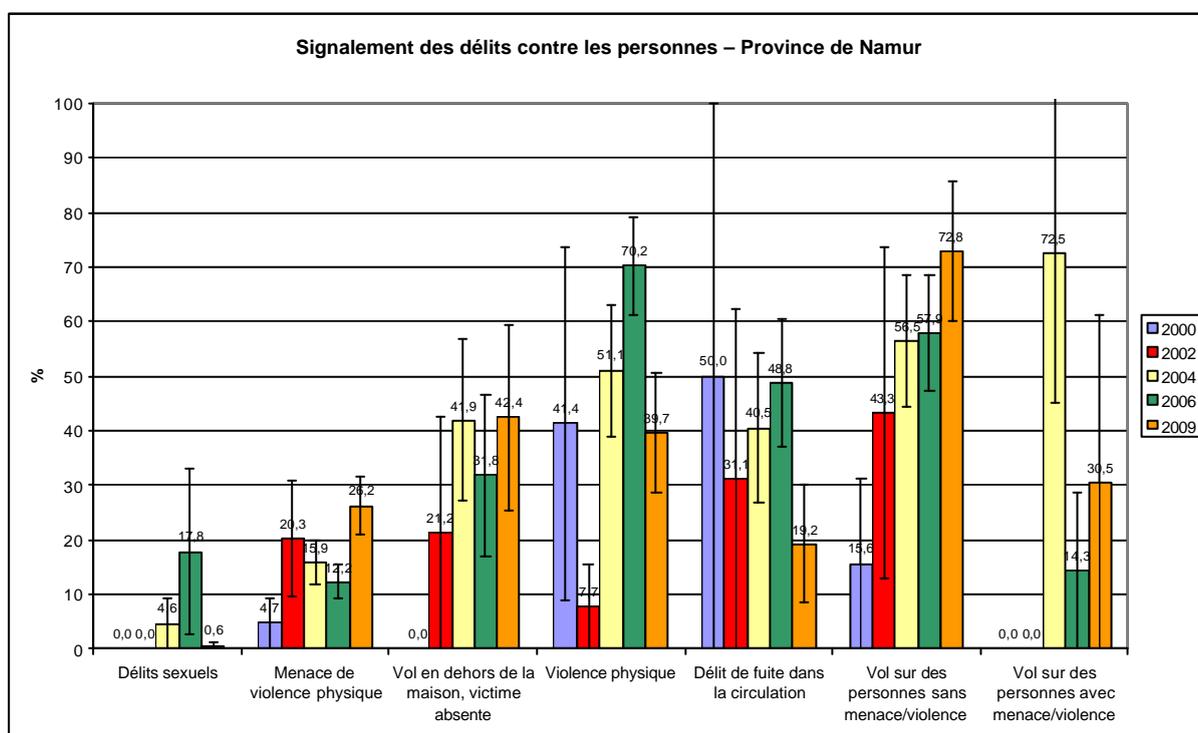
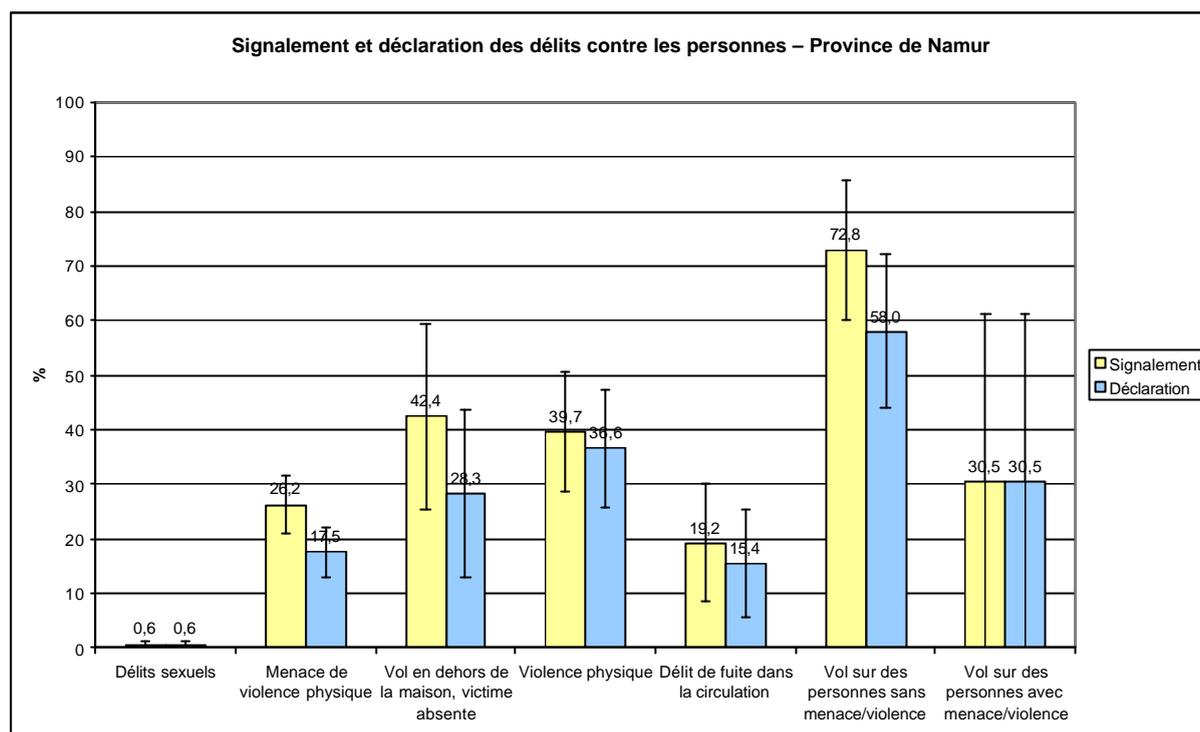


Fig.: Évolution du signalement des délits contre les personnes entre 2000 et 2009 en Province de Namur (intervalle de confiance à 90%, tables CG.sig C.1. à CG.sig C.7.).

## **b) Déclaration**



*Fig.: Signalement et déclaration des délits contre les personnes en 2009 en Province de Namur (tables CG.sig C.1. à CG.sig C.7. et CG.sig D.1. à CG.sig D.7.).*

Tout comme pour les délits contre les ménages, le pourcentage de déclarations pour les délits contre les personnes est inférieur au pourcentage de signalements.

En moyenne, seuls 24% des délits contre les personnes mentionnés dans le questionnaire sont déclarés. Cela signifie qu'il subsiste 76% de chiffre noir (10% de chiffre gris) en Province de Namur.

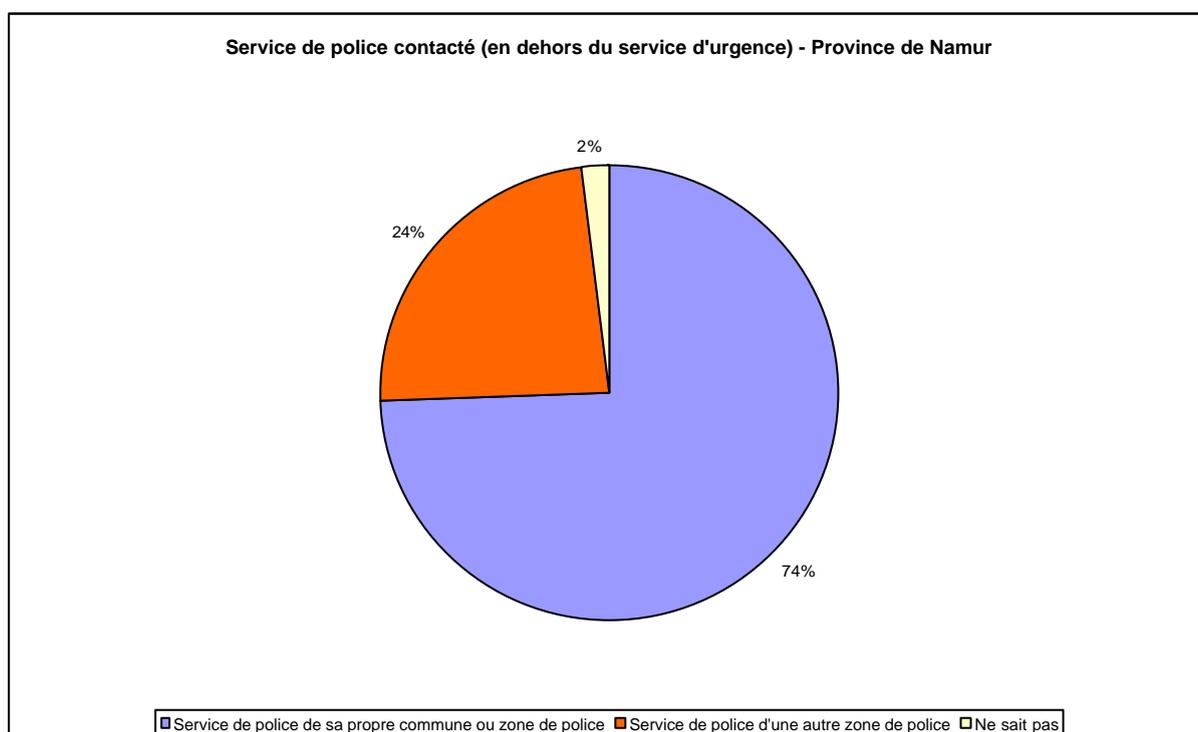
Au niveau de la Province de Namur, les pourcentages de déclaration ne diffèrent pas systématiquement de manière statistiquement significative de ceux des signalements, à l'exception des menaces de violence physique. En effet, 26% des personnes victimes de menace de violence physique le signalent, alors que seulement 17,5% font une déclaration. De même, en ce qui concerne le vol sur des personnes sans menace/violence, 73% des citoyens effectuent un signalement tandis que seulement 58% font réellement une déclaration.

## Chapitre 5: Dernier délit

### 5.1. Service de police contacté

Des questions supplémentaires, en ce qui concerne les circonstances plus précises du signalement, sont posées à propos du dernier délit dont les citoyens interrogés ont été victimes. Ces questions concernent notamment le service de police qui a été contacté dans le cadre de cette dernière victimisation. Une distinction est faite entre le service de police de sa propre zone de police et le service de police d'une autre zone. Les appels via un service d'urgence (100, 101 ou 112) ne sont pas comptabilisés dans ce cadre.

En Province de Namur, près de trois quarts des citoyens victimes (74%) ont signalé leur dernier délit au service de police de leur propre zone de police.



*Fig.: Service de police contacté (en dehors du 100/101/112) lors du dernier délit en Province de Namur (table CG.der A.).*

## 5.2. Satisfaction suite au contact policier

En ce qui concerne la satisfaction globale des victimes au sujet du contact avec la police dans le cadre de la dernière victimisation subie, on peut avancer que celui-ci est en général plus souvent ressenti comme positif (53% sont satisfaits ou très satisfaits) que comme négatif (27% sont insatisfaits ou très insatisfaits) en Province de Namur.

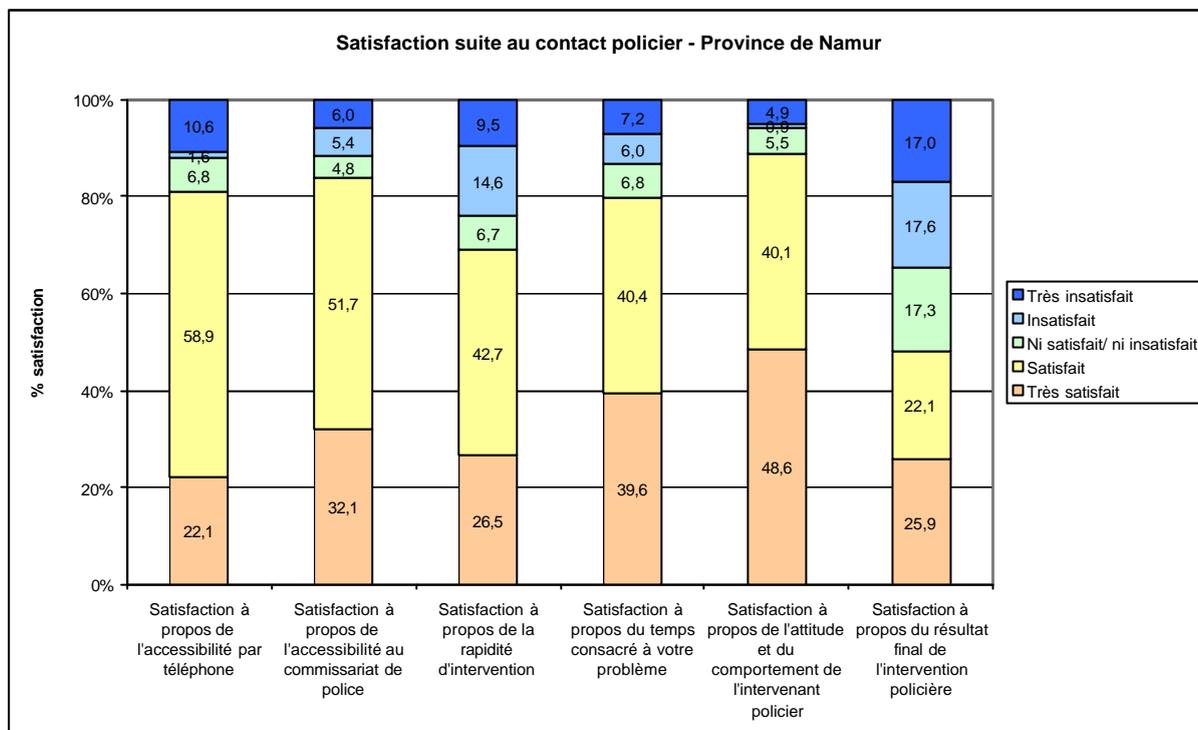


Fig.: Satisfaction suite au contact policier en 2009 en Province de Namur (tables CG. der B.2. à CG. der B.7).

Les citoyens qui ont eu des contacts avec les services de police lors de leur (dernière) victimisation sont principalement satisfaits quant à l'attitude et au comportement de la police (89% des gens sont satisfaits ou très satisfaits) et de l'accessibilité au commissariat de police (84% des gens sont satisfaits ou très satisfaits) en Province de Namur.

Les répondants sont aussi (très) satisfaits à propos de l'accessibilité par téléphone (81% des gens sont satisfaits ou très satisfaits) et au temps consacré à leur problème (80%).

En ce qui concerne les autres raisons de satisfaction, les répondants sont aussi (très) satisfaits, dans une moindre mesure, à propos de la rapidité de l'intervention (69%). Enfin, 48% des répondants sont (très) satisfaits à propos du résultat final de l'intervention de la police. A l'inverse, 35% des personnes interrogées sont insatisfaites voire très insatisfaites en ce qui concerne ce dernier aspect.

Comparé au niveau fédéral, les habitants de la Province de Namur répondent plus souvent qu'ils sont (très) satisfaits de l'attitude et du comportement de la police lors de leur (dernière) victimisation (89% contre 79% au niveau fédéral).

## **Chapitre 6: Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation en Province de Namur**

Le Moniteur de sécurité comprend également des questions relatives au fonctionnement policier. Les questions portent sur:

- l'appréciation globale de la population à l'égard du travail policier en Belgique ;
- l'appréciation globale – ainsi que celle relative à certains aspects – de la population à l'égard du travail policier de la commune ;
- les qualités reconnues au personnel policier ;
- l'importance et la qualité de travail attribuées à différentes tâches dévolues aux services de police.

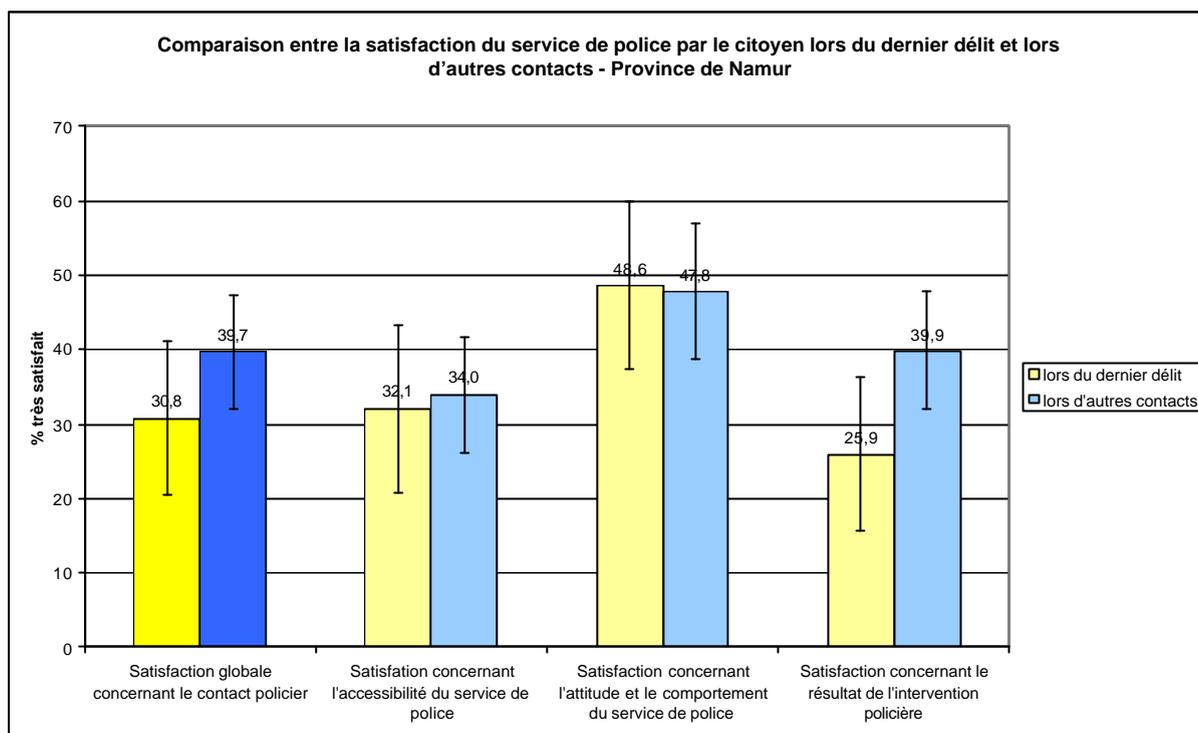
### **6.1. Fréquence des contacts**

Le pourcentage de citoyens ayant eu des contacts au cours des 12 derniers mois avec un service de police en Province de Namur, contacts autres que dans le cadre de délits, est de 30%. Il s'agit dans 72% des cas d'un contact avec les services de police de sa propre commune ou zone de police.

### **6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police**

Environ 81% des habitants de la Province de Namur se déclarent satisfaits ou très satisfaits à l'égard de leur dernier contact avec les services de police.

En scindant les raisons de satisfaction en fonction du type de satisfaction, les résultats montrent que 86% des citoyens sont (très) satisfaits du comportement des services de police, 84% de l'accessibilité et de la disponibilité des services de police et 80% du résultat de l'intervention de la police.



*Fig.: Comparaison entre la satisfaction du service de police par le citoyen lors du dernier délit et lors d'autres contacts en Province de Namur en 2009 (% de très satisfait). (tables CG.der B.1., CG.aut C.1., CG.der B.3., CG.aut C.2., CG.der B.6., CG.aut C.3., CG.der B.7. et CG.aut C.4.).*

Le graphique ci-dessus représente la réponse «TRÈS satisfait». Lorsqu'on compare les réponses des personnes qui ont été victimes d'un délit avec celles des répondants qui ont eu un contact avec la police pour d'autres raisons (traitement administratif, indication d'un itinéraire, contravention, etc.), on observe une différence significative en ce qui concerne la satisfaction du résultat en matière d'intervention policière. Parmi les non-victimes, 40% des personnes sont très satisfaites sur ce point. Ce pourcentage retombe cependant dans le cas où ce dernier contact a concerné une victimisation: 26% des répondants sont satisfaits du résultat de l'intervention policière.

Concernant les autres sujets, en Province de Namur, les victimes et les non-victimes se montrent très satisfaites de façon à peu près égale: 48% en ce qui concerne l'attitude et le comportement des services de police et 32 à 34% concernant la disponibilité et l'accessibilité des services de police.

De façon globale également, il n'y a pas, en Province de Namur, de différence significative entre les pourcentages des victimes et non-victimes qui déclarent être très satisfaites.

## Chapitre 7: Le fonctionnement des services de police en Province de Namur

### 7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique par les personnes interrogées en Province de Namur

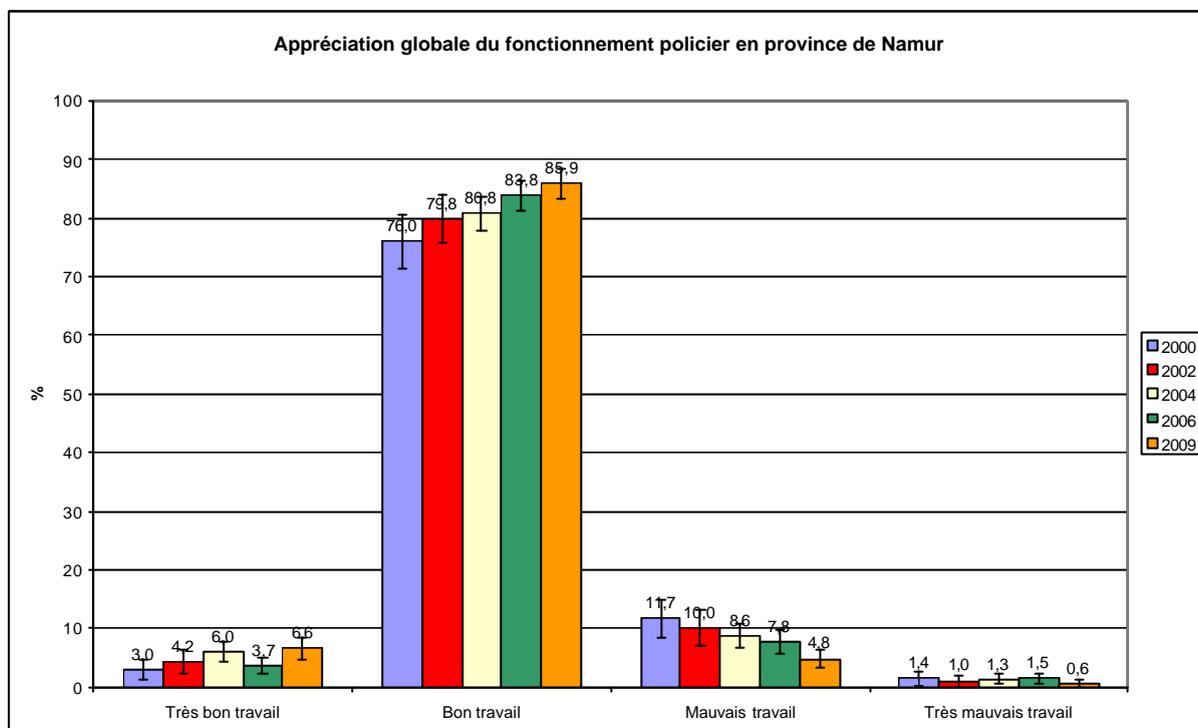


Fig.: Appréciation globale du fonctionnement policier en 2000, 2002, 2004, 2006 et 2009 (Table: CG. pol A.1.). Ce n'est qu'à partir des versions du questionnaire de 2000 que cette partie s'est développée. Il n'est donc pas possible de réaliser des comparaisons avec les années antérieures à 2000.

Au niveau fédéral, la plupart des citoyens – à savoir 89% – déclarent que la police fournit un bon (voire très bon) travail en Belgique. Les citoyens qui estiment que les services de police fournissent du mauvais (voire très mauvais) travail en Belgique atteignent un pourcentage de 9%. Les 2% restants n'ont pas d'avis sur la question.

Au niveau de la Province de Namur, 92,5% des citoyens trouvent que la police fait du (très) bon travail en Belgique. Le pourcentage est plus élevé que celui observé au niveau national. 5,5% des citoyens de la Province de Namur trouvent, au contraire, que les policiers font du (très) mauvais travail. Les 2% restants n'ont pas d'avis sur la question.

Le pourcentage de répondants qui estiment que les services de police réalisent un bon (ou très bon) travail a à nouveau augmenté par rapport à 2006: de 87,5% à 92,5%. À plus long terme aussi on constate une hausse: la satisfaction des citoyens interrogés par rapport au fonctionnement des services de police passe de 79% en 2000 à 92,5% en 2009. Cette augmentation de quasi 15% est notable. A l'inverse, le pourcentage de citoyens de la Province de Namur estimant que la police fait du (très) mauvais travail est en décroissance, de 13,1% en 2000 on passe à 5,5% en 2009.

## 7.2. Les raisons du bon travail des services de police

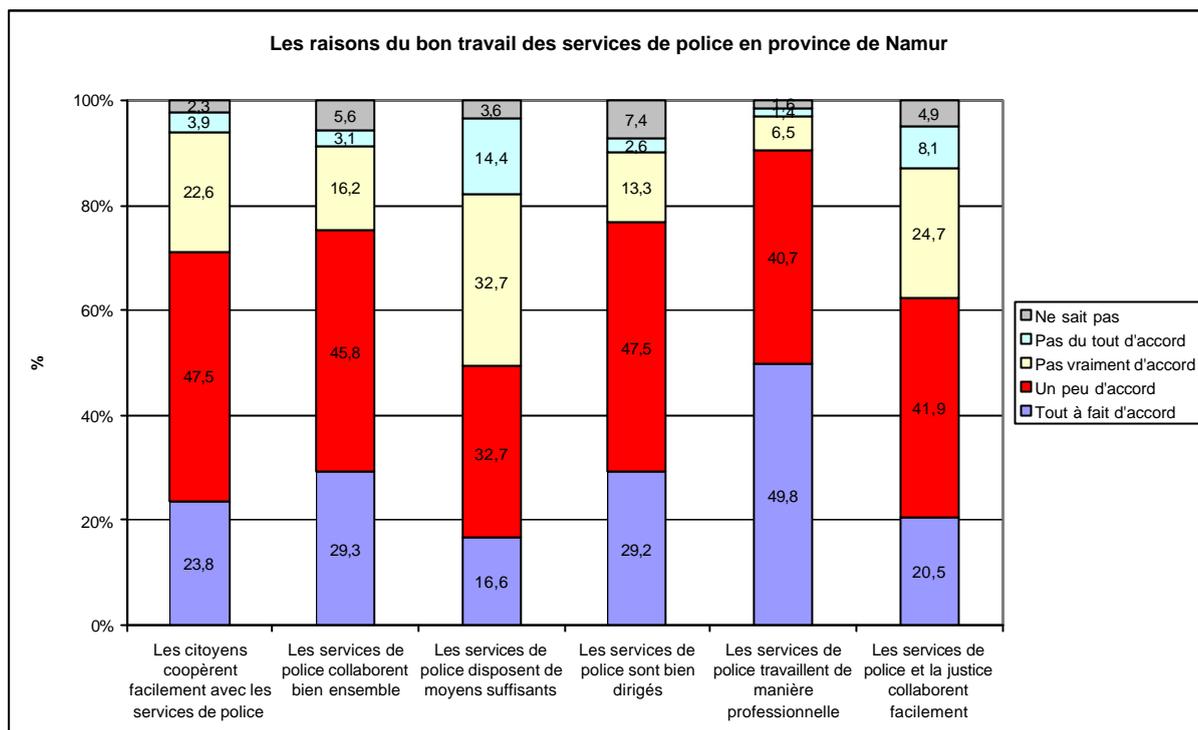


Fig.: Les raisons du bon travail des services de police en 2009 (Tables: CG. pol A.2.1. à CG. pol A.2.6.).

Pour une majorité des citoyens de la Province de Namur, le fait que les services de police fassent du bon travail tient avant tout à leur professionnalisme (91% tout à fait et un peu d'accord).

Les personnes interrogées estiment également que les services de police sont bien dirigés (77%), qu'ils collaborent bien entre eux (75%) ainsi qu'avec les citoyens (71%).

En revanche, la population convaincue du bon travail des services de police se révèle partagée sur les autres motifs présentés comme susceptibles d'expliquer la qualité du travail policier. Ainsi, 62% des personnes interrogées considèrent que la collaboration entre la police et la justice contribue «un peu» ou «tout à fait» à la qualité du travail. Enfin, il apparaît que seulement 49% des citoyens considèrent que les services de police disposent de moyens suffisants.

S'agissant de «disposer de moyens suffisants», les habitants de la Province de Namur considèrent dans une moindre mesure qu'au niveau fédéral que cela contribue au bon fonctionnement policier: 49% contre 61%. À l'inverse, la manière professionnelle de travailler et la collaboration police – justice atteignent un résultat légèrement plus élevé en Province de Namur: respectivement 91% et 62% contre 89% et 60% au niveau fédéral. Concernant les autres aspects, les pourcentages des deux niveaux ne se différencient pas.

### 7.3. Les raisons du mauvais travail des services de police

Il est également demandé aux personnes interrogées qui ont répondu qu'elles considéraient que les services de police faisaient du mauvais, voire du très mauvais, travail, quelles étaient les raisons de ce sentiment.

La première cause évoquée par la majorité des citoyens ayant participé à l'enquête, à l'échelle fédérale, est le fait que la police et la justice ne collaborent pas bien ensemble (74%). En seconde place, 73% des répondants considèrent que les services de police travaillent de manière trop peu professionnelle.

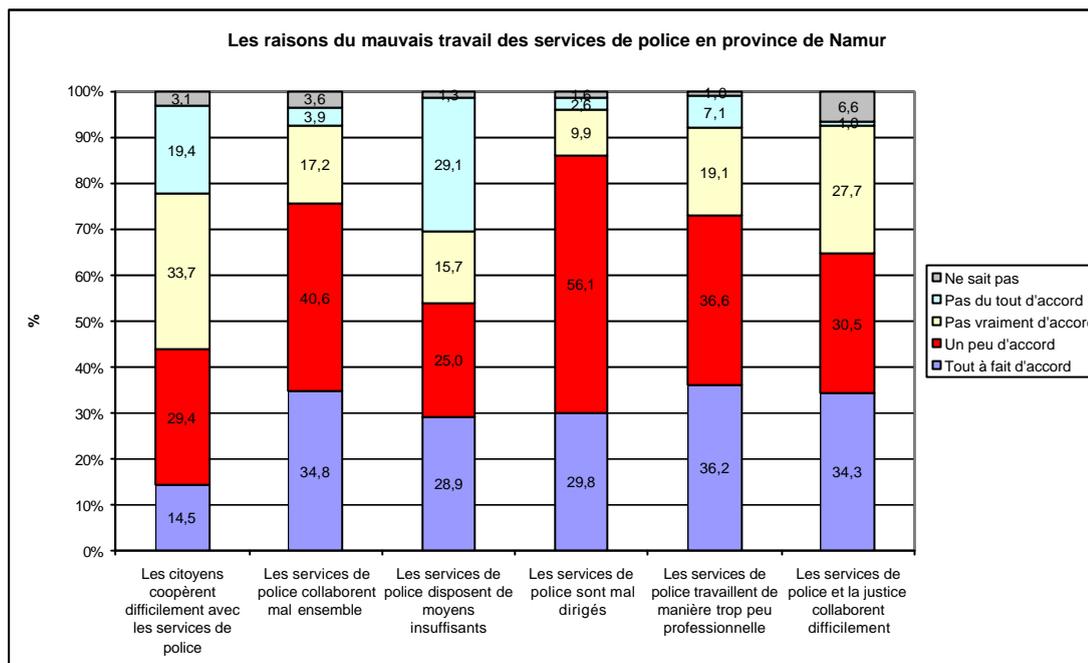


Fig.: Les raisons du mauvais travail des services de police en 2009 (Tables: CG. pol A.3.1. à CG. pol A.3.6.).

Les répondants en Province de Namur qui considèrent que la police accomplit du mauvais travail l'attribuent essentiellement à la mauvaise direction des services de police (86%) et, dans une moindre mesure, au fait que les services de police collaborent mal ensemble (75%) et qu'ils travaillent de manière trop peu professionnelle (73%).

Les citoyens sont plus divisés à propos des autres raisons avancées comme cause du mauvais fonctionnement policier. Ainsi, 65% des répondants estiment que les services de police et la justice collaborent difficilement et 54% que les services de police disposent de moyens insuffisants. Enfin, moins de la moitié des personnes interrogées attribuent le mauvais travail à la difficile coopération entre les citoyens et les services de police (44%).

Comparé au niveau fédéral, on considère davantage en Province de Namur la mauvaise collaboration des services de police ensemble comme raison du mauvais travail policier: 75% en Province de Namur contre 67% à l'échelle fédérale. Une grande différence est également relevée à propos de la mauvaise direction des services de police: 86% en Province de Namur contre 67% au niveau du pays. La difficile coopération entre les citoyens et les services de police et entre la police et la justice atteignent un pourcentage moins élevé – et donc meilleur – dans la Province de Namur qu'au niveau national (respectivement 44% et 65% contre 50% et 74%). Les autres aspects ne se différencient pas selon le niveau.

## 7.4. Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier

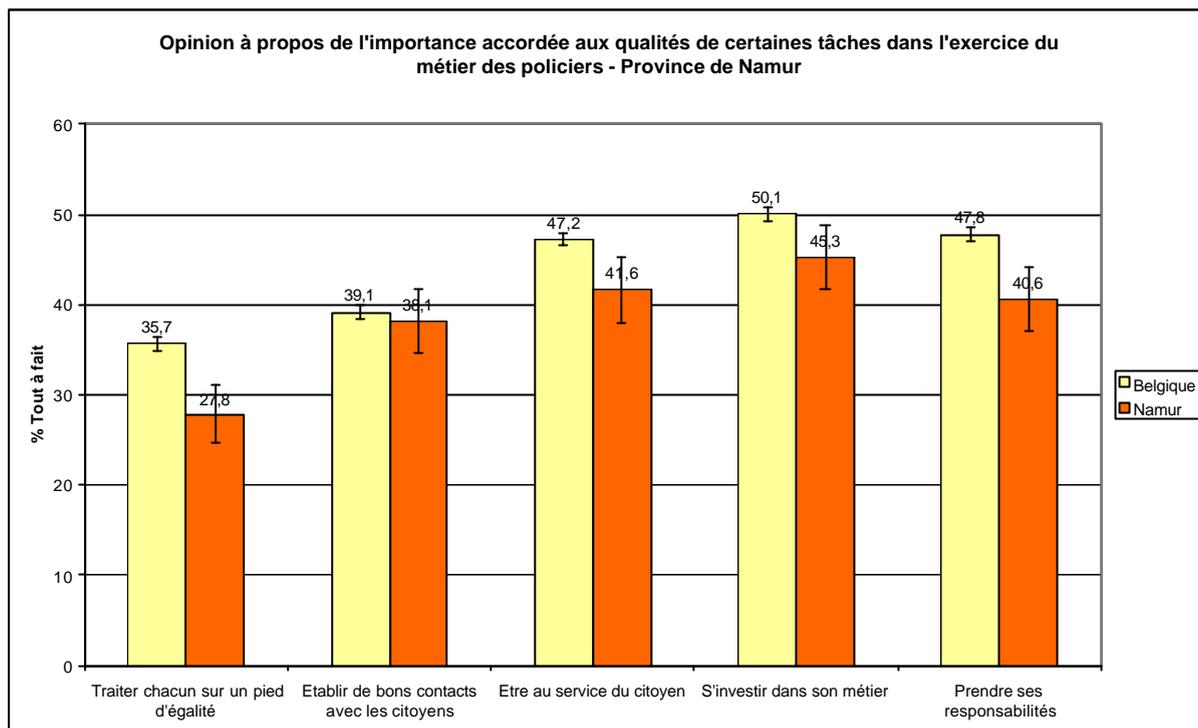


Fig.: Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier dans la Province de Namur en 2009 (réponse "tout à fait"). Le problème de l'égalité de traitement des citoyens (Tables: CG.pol C.1., CG.pol C.2. CG.pol C.3. CG.pol C.4. CG.pol C.5.).

Le graphique présente les pourcentages des répondants qui estiment TOUT À FAIT que les policiers, lorsqu'ils exercent leur fonction, attachent de l'importance aux qualités qui s'y rapportent.

En Province de Namur, l'investissement dans leur travail est tout à fait reconnu aux policiers dans l'exercice de leur fonction par près de 45% des citoyens interrogés.

Environ 40% des citoyens sont entièrement d'accord pour dire que les services de police attachent tout à fait de l'importance au service aux citoyens, au sens des responsabilités et à l'établissement de bons contacts avec les citoyens.

C'est un peu moins le cas lorsque l'on considère le fait de traiter chacun sur un pied d'égalité quels que soient sa nationalité, sa religion, son statut social ou son sexe (28%). Pour cette dernière qualité, un grand nombre de citoyens interrogés considèrent que ce n'est pas vraiment (21%), voire pas du tout (6%), pris en compte par les policiers dans l'exercice de leur travail.

Une comparaison avec le niveau fédéral nous apprend que les citoyens de la Province de Namur apprécient moins l'importance qu'accordent les policiers aux qualités précitées. C'est le cas pour toutes les qualités citées, et ce de manière statistiquement significative. À l'exception toutefois de l'aspect «établir de bons contacts avec les citoyens», pour lequel aucune différence n'est constatée entre les deux niveaux.

## 7.5. L'appréciation de la qualité du travail des différentes tâches policières

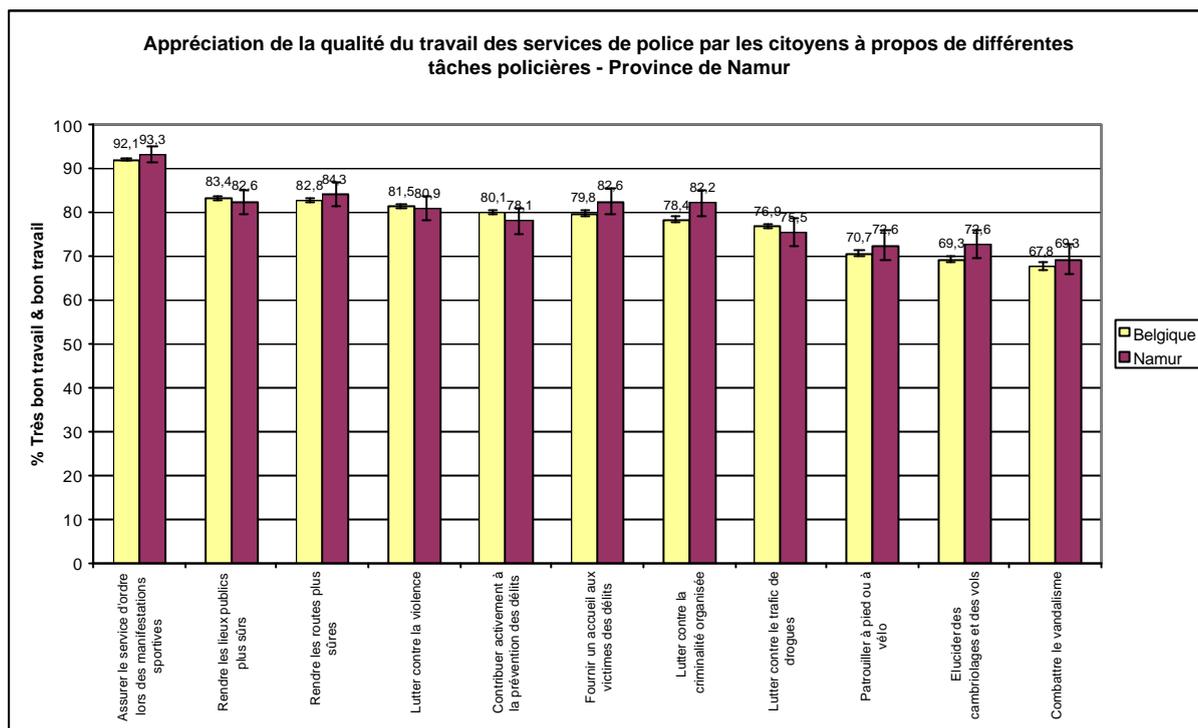


Fig.: L'appréciation de la qualité du travail des services de police par les citoyens à l'égard des différentes tâches policières en 2009 en Province de Namur (Tables: CG.pol D.1., CG.pol D.2., CG.pol D.3., CG.pol D.4., CG.pol D.5., CG.pol D.6., CG.pol D.7., CG.pol D.8., CG.pol D.9., CG.pol D.10., CG.pol D.11.).

Lorsqu'on demande si les services de police accomplissent correctement ou non différentes tâches policières, on obtient le résultat suivant.

Environ **90%** des personnes considèrent que les services de police réalisent un (très) bon travail en matière de maintien de l'ordre pendant les manifestations sportives, et ce tant au niveau national que provincial.

Environ **80% à 85%** des citoyens de la Province de Namur estiment que la police accomplit un (très) bon travail quant il s'agit de maintenir la sécurité sur les routes, de rendre plus sûrs les lieux publics, de prendre des mesures en matière d'accueil des victimes, de lutter contre la criminalité organisée et contre la violence.

Enfin, **69% à 79%** des personnes trouvent que la police accomplit un (très) bon travail en ce qui concerne la prévention des infractions, la lutte contre le commerce de drogues, les patrouilles à pied ou à vélo, l'élucidation des vols et cambriolages et la lutte contre le vandalisme.

La plupart des pourcentages ne diffèrent pas de façon significative par rapport à ceux du niveau fédéral. L'accueil aux victimes, la lutte contre la criminalité organisée et l'élucidation des vols et cambriolages sont toutefois plus appréciés en Province de Namur qu'au niveau de la Belgique dans son ensemble.

## 7.6. L'agent de quartier

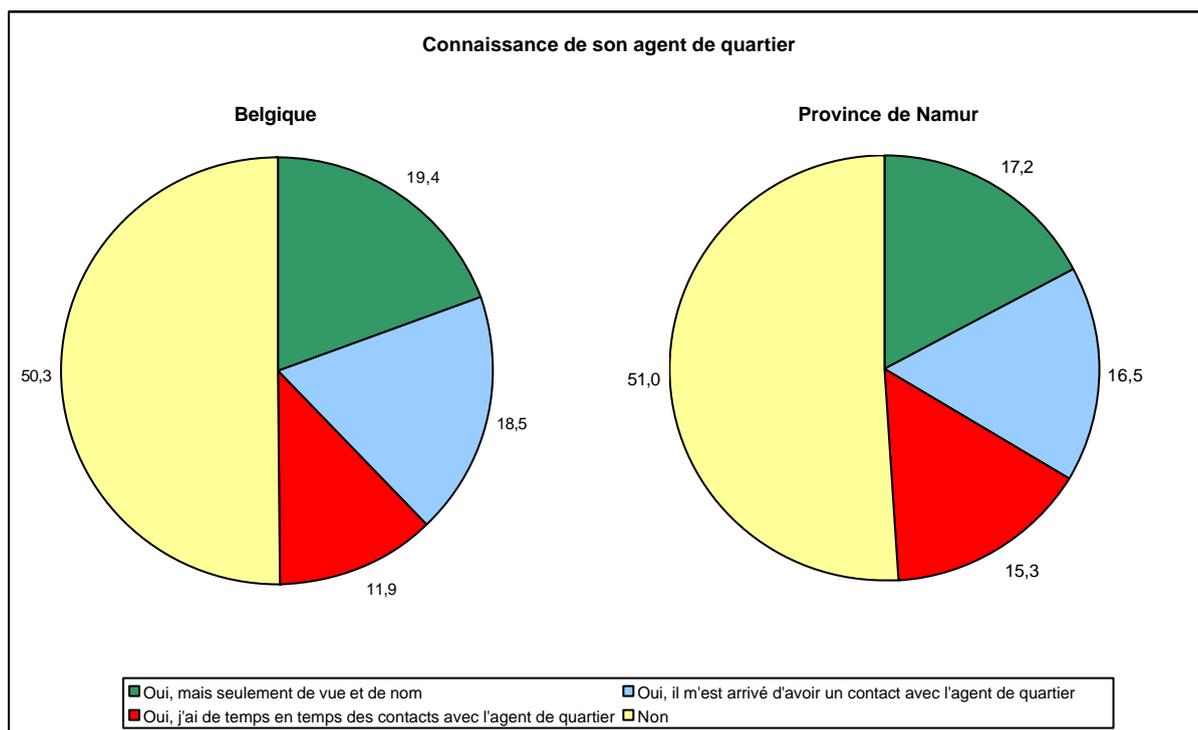
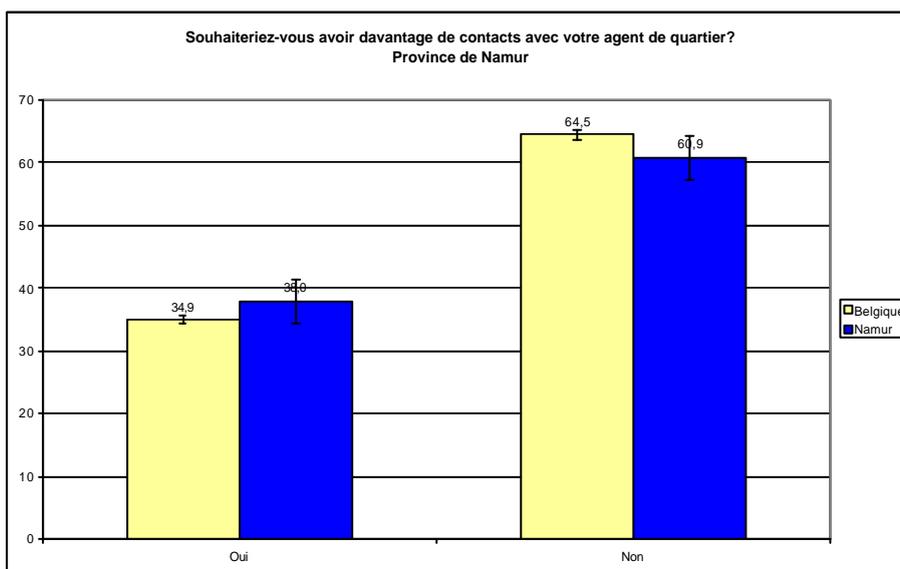


Fig.: La connaissance de l'agent de quartier par les citoyens en 2009, en Belgique et dans la Province de Namur (Table: CG.pol E.1.).

La moitié de la population belge déclare ne pas connaître son agent de quartier. C'est également le cas dans la Province de Namur où 51% des sondés ne le connaissent pas. Néanmoins, 38% des répondants namurois souhaiteraient davantage de contacts avec leur agent de quartier, cette demande atteint les 35% à l'échelle du pays.



Parmi ceux qui le connaissent, 17% ne le connaissent que de vue ou de nom, 16,5 autres pour cent ont déjà eu un contact avec leur agent de quartier et enfin seulement 15% ont de temps en temps un contact avec lui.

Fig.: Le souhait de connaître davantage son agent de quartier (Table: CG.pol E.2.).